

PUBLIC POLICY PAPER SERIES
NUMBER 02 - FEBRUARY 2010

CAHIERS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES
NUMÉRO 02 - FÉVRIER 2010

Tendances et instruments de politiques publiques au service de l'économie sociale : expériences internationales

Crystal Tremblay

Tendances et instruments de politiques publiques au service de l'économie sociale : expériences internationales

Crystal Tremblay

Préparé pour le comité coordonnateur sur les politiques publiques du Centre canadien d'économie sociale.

AUTEURE ET REMERCIEMENTS

Crystal Tremblay est étudiante chercheuse pour le Centre canadien d'économie sociale et étudiante au doctorat au département de géographie de l'Université de Victoria. Crystal travaille également au laboratoire de recherche communautaire du département de géographie dans les domaines du développement communautaire et de la recherche participative.

L'auteure tient à remercier Rupert Downing, codirecteur du Centre canadien d'économie sociale; Annie McKittrick, gestionnaire du Centre canadien d'économie sociale; Janel Smith et Jorge Souza, BC-Alberta Research Alliance on the Social Economy (BALTA) ; ainsi que les membres du comité coordonnateur sur les politiques publiques du Centre canadien d'économie sociale pour leurs conseils et leur soutien.

Copyright © 2010 Canadian Social Economy Hub at the University of Victoria

Any portion of these materials can be freely available for information and educational purposes, but cannot be re-published in any format that may entail fees or royalties without the express permission of the copyright holders.

Design and Layout by Lindsay Kearns, James Kingsley and Ashley Hamilton-MacQuarrie

Printed in Victoria, Canada

ISBN 978-1-55058-419-6



ABOUT THE CANADIAN SOCIAL ECONOMY RESEARCH PARTNERSHIPS

The Canadian Social Economy Research Partnerships (CSERP) is a collaborative effort of six regional research centres across Canada, their community partners, and the national facilitating research hub. CSERP reaches out to practitioners, to researchers and to civil society, and undertakes research as needed in order to understand and promote the Social Economy tradition within Canada, and as a subject of academic enquiry within universities.

Canadian Social Economy Research Partnerships

c/o Canadian Social Economy Research Hub

University of Victoria

2300 McKenzie Avenue

Technology Enterprise Facility (TEF) - Rm 214

Victoria BC V8P 5C2

Canada

Tel: 250.472.4976

Fax: 250.853.3930

secoord@uvic.ca

www.socialeconomyhub.ca

MEMBRES DU COMITÉ COORDONNATEUR SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Principaux représentantes et représentants : codirecteur, Rupert Downing; centre régional de l'Atlantique, Penny Rowe; Le Conseil économique des femmes, Jessica Notwell; centre régional du Québec, Yves Vaillancourt; Imagine Canada, Michael Hall; centre régional des Prairies et du Nord de l'Ontario, Catherine Leviten-Reid; BALTA, Jorge Sousa; Le Chantier de l'économie sociale, Nancy Neamtan; centre régional du Sud de l'Ontario, Peter Elson et Kathy Brock; centre régional du Nord,

RÉSUMÉ

Cette recherche étudie les tendances et les instruments de politiques publiques qui emploient les stratégies d'économie sociale dans le but d'améliorer le développement socioéconomique et le développement durable de l'environnement, et ce, d'un point de vue international. Le présent document entend recueillir l'information sur la façon dont les gouvernements créent de nouvelles politiques et élaborent de nouveaux programmes qui visent à renforcer l'économie sociale en réponse aux enjeux tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, l'inégalité des revenus, le déclin urbain, le chômage, la dégradation de l'environnement et de l'écologie, et le développement durable des communautés. Il est structuré en catégories selon des typologies de politiques, par exemple : développement territorial, développement sectoriel, populations défavorisées, outils de développement. Ce tour d'horizon des politiques comprend également une étude des retombées des politiques publiques sur le développement socioéconomique des communautés autochtones. Ce second rapport fait partie d'une série de trois documents et se situe dans le cadre du programme de recherche sur les politiques publiques. Il est produit pour le Centre canadien d'économie sociale (CCÉS), une alliance de recherche universités-communautés en économie sociale de cinq ans financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC). Les résultats de cette recherche présentent des instruments de politiques et de programmes employés par les gouvernements de différents pays qui pourraient être pertinents dans un contexte canadien dans le but d'atteindre des objectifs comparables en matière de développement socioéconomique.

Mots clés : économie sociale/solidaire, développement économique communautaire, société civile, secteur sans but lucratif, développement des coopératives, mutuelles, politiques publiques, international, instruments de politiques.

Table of Contents

Résumé	5
Avant-propos	7
1.0 Introduction : bâtir une économie alternative	9
2.0 Politiques publiques en faveur de l'économie sociale	13
2.1 Politiques intergouvernementales	13
2.2 Politiques territoriales	19
2.2.1 Domaines politiques	22
2.2.2 Conclusion	25
2.3 Instruments de développement	25
2.3.1 Domaines politiques	25
2.3.2 Conclusion	34
2.4 Politiques sectorielles	34
2.4.1 Domaines politiques	37
2.4.2 Conclusion	41
2.5 Soutenir les communautés et les populations les plus défavorisées	42
2.5.1 Domaines politiques	43
2.5.2 Conclusion	47
3.0 Communautés indigènes et économie sociale	47
3.1 Australie et Nouvelle-Zélande	49
3.2 Canada	50
3.3 Mexique	53
3.4 États-Unis	53
4.0 Conclusion	54
5.0 Bibliographie	56

AVANT-PROPOS

Au nom du comité coordonnateur sur les politiques du Centre canadien d'économie sociale, nous avons le plaisir de vous présenter le second rapport d'une série de trois documents visant à préciser le rôle unique que joue l'économie sociale sur le plan national et international dans l'élaboration de politiques publiques progressives et l'atteinte de résultats visés par celles-ci. Le comité joue le rôle de coordonnateur au nom du Centre canadien d'économie sociale. Il établit les priorités et encourage les échanges sur les politiques publiques à la grandeur du Canada. En 2008, le comité a entrepris de faire la synthèse des documents et des politiques en matière d'économie sociale. Cette initiative entend contribuer au travail des universitaires, des praticiennes, des praticiens, des décideuses et décideurs afin de renforcer le contexte politique au service de l'économie sociale au Canada.

Le premier document fait l'analyse documentaire du rôle unique que joue l'économie sociale dans quatre domaines des politiques publiques : social, économique, développement humain et durabilité de l'environnement. Basé sur l'analyse de la documentation, le second document s'intéresse aux instruments de politiques publiques qui appuient l'économie sociale dans différents pays. Dans le troisième et dernier rapport, l'auteure analyse les résultats des deux premiers documents. Elle propose des recommandations qui permettent aux universitaires, praticiennes, praticiens, décideuses et décideurs de participer aux activités et aux initiatives de renforcement des politiques publiques en faveur de l'économie sociale au Canada.

Dans ce second document, Crystal Tremblay fait ressortir les tendances et les instruments de politiques publiques employés par les gouvernements du monde entier en vue d'appuyer l'économie sociale (ÉS). Elle définit des instruments politiques au service de l'économie sociale qui atteignent les objectifs en matière de politiques publiques visant à apporter des solutions aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels les gouvernements, les citoyennes et les citoyens sont confrontés. Ce rapport met en évidence la tendance croissante des gouvernements à reconnaître la façon dont les organismes d'économie sociale contribuent à l'atteinte des objectifs de développement socioéconomique justes et équitables, en mettant en application ses principes fondamentaux. Cette étude montre également la manière dont les acteurs de l'économie sociale collaborent à la « coconstruction » des politiques publiques. Ce document conclut entre autres que plus les approches des gouvernements sont fragmentées, moins il y a de cohésion et de collaboration parmi ses actrices et ses acteurs. Ainsi, il devient d'autant plus difficile de maximiser les résultats. Par ailleurs, ce rapport illustre le développement des politiques publiques au Canada et dans d'autres pays. Ces exemples donnent matière à discussion sur l'avenir des politiques publiques relatives à l'économie sociale.

Cet engagement a pour but de donner aux intervenantes et aux intervenants clés des exemples de réussites au niveau des initiatives, des politiques et des processus de développement des politiques. Il s'agit, maintenant, d'utiliser le matériel que renferme ce document à des fins de promotion et d'apprentissage. Nous accueillons avec plaisir vos commentaires et espérons que vous profiterez de cette série de rapports.

Rupert Downing, Co-chair, Public Policy Facilitating Committee

Dr. Jorge Sousa, Co-chair, Public Policy Facilitating Committee

1.0 Introduction : bâtir une économie alternative

Le présent document met en évidence les tendances et les instruments de politiques publiques à l'échelle mondiale qui obtiennent des résultats socioéconomiques et environnementaux avancés par l'économie sociale (ÉS). Il complète le premier rapport de la série de trois intitulé « Vers l'économie sociale, moteur de développement socioéconomique : perspectives internationales ». En effet, ce second document présente des instruments de politiques particuliers employés par les gouvernements en soutien à l'économie sociale. Ces instruments obtiennent des résultats en matière de politiques publiques qui répondent aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux auxquels les gouvernements, les citoyennes et les citoyens sont confrontés. Il ressort de la revue de la littérature que les cadres et instruments de politiques publiques les plus explicites et qui vont au cœur des enjeux, c'est-à-dire que l'on prend des mesures destinées à une vaste gamme de défis, sont ceux qui ont obtenu des résultats considérables en matière de politiques publiques. Lorsque les gouvernements fragmentent l'économie sociale ou encore utilisent des approches d'économie sociale qui ne sont pas clairement définies, les actrices et les acteurs rencontrent plus de difficultés à maximiser leurs résultats pour le bien collectif et à organiser leurs activités pour un ensemble de sous-secteurs ayant des objectifs communs. Ce document met en lumière des instruments de politiques innovateurs réussis. Il établit le fondement propice à l'échange et à l'analyse des politiques et des pratiques vers l'essor de l'économie sociale au Canada.

D'un point de vue historique, ce sont les actions des mouvements sociaux destinées à élaborer des solutions et à influencer les politiques gouvernementales qui ont placé l'économie sociale au centre des politiques publiques (Poirier, 2008). Dans ce contexte, le concept des tendances des politiques publiques fait partie des efforts menés afin de reconstituer la construction sociale des activités économiques. Le concept d'outils politiques vient de recherches récentes sur les politiques publiques. Ces outils peuvent être définis comme « des stratégies et des ressources employées par les pouvoirs publics pour atteindre plus aisément les buts et les objectifs qu'ils se sont fixés vis-à-vis de populations cibles » (Harman, 2004, p. 1). L'idée centrale qui sous-tend la théorie des instruments d'action est que les gouvernements peuvent atteindre tel ou tel objectif de différentes façons, et que les instruments retenus sont importants, car ils impliquent souvent des processus d'élaboration des politiques extrêmement divers produisant des effets variés (Peters et Van Nispen, 2001). La politique publique cherche à atteindre des objectifs dans le meilleur intérêt de la société en s'adressant plus particulièrement à des groupes cibles au sein de cette société (Torjman, 2005).

Les organismes d'économie sociale sont, selon la plupart des définitions,

les acteurs de l'économie sociale. En conséquence, leur contribution à la coproduction et à la coconstruction des politiques est incontournable pour toute analyse des tendances et du développement des politiques publiques. Pour Vaillancourt (2008), « la coproduction fait référence à la participation des acteurs la société civile et du marché à la mise en œuvre des politiques publiques, tandis que la coconstruction fait référence à la participation de ces mêmes acteurs à l'élaboration des politiques publiques » (p. 12). Guy et Henneberry (2009) défendent également le partenariat public-privé, soit la « collaboration » du gouvernement et de la société civile [Traduction] « à la construction d'un réseau de l'économie sociale inclusif et efficace, car cette collaboration emploie les atouts de plusieurs secteurs d'activités différents et qu'elle a donc le potentiel d'être plus efficace pour chacun des partenaires » (p. 4). À l'égard de cette nouvelle forme de partenariat, Kwan (2002) ajoute [Traduction] « que l'on assiste à l'émergence d'un nouvel équilibre grâce auquel le gouvernement et le tiers secteur peuvent travailler en plus étroite collaboration afin de trouver des moyens innovateurs et rentables de fournir des services publics essentiels aux communautés canadiennes » (p. 164).

Les écrits présentent de nombreux exemples d'organismes d'économie sociale qui fournissent des services publics. En Allemagne par exemple, bien que le financement et l'analyse des politiques soient généralement du ressort des gouvernements, la direction des services sociaux est souvent laissée à des organismes sans but lucratif (Bode et Evers, 2004). D'autres pays européens explorent de nouvelles pistes de cogestion où les responsabilités sont partagées entre les gouvernements, les fournisseurs de services à but lucratif et les organismes du tiers secteur (Borzaga et Defourny, 2001). À cet égard, Neamtan (2004) avance que l'administration publique ne porte pas suffisamment attention à l'intégration des objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux et que la satisfaction des besoins peut être améliorée par la prestation de services fondés sur des partenariats. Vaillancourt (2008) fait part d'exemples pertinents de la participation de l'économie sociale à la coproduction et à la coconstruction des politiques publiques en matière de logement social. Cette participation a commencé dans les années 1960 « lorsque l'État fédéral a modifié ses programmes à frais partagés en matière de logement social, de manière à permettre aux provinces qui s'en prévalaient de développer de nouvelles unités de logements sociaux qui pouvaient relever non seulement du secteur public (soit de la formule HLM), mais aussi des coopératives et des organismes sans but lucratif » (p. 31). Pendant cette période, on assiste à une expansion du logement social favorisant les coopératives d'habitation et les projets de logement des organismes sans but lucratif. Au Québec, cette tendance s'est accentuée à partir de 1997 avec la mise en œuvre du programme AccèsLogis, qui donne la priorité aux projets issus des milieux locaux et favorise la participation de l'économie sociale dans l'application de la politique publique d'habitation. Grâce à AccèsLogis, 20 000 nouvelles unités de logements sociaux

ont été développées de 1997 à 2007, en grande majorité des coopératives et des OSBL d'habitation.

La plupart des écrits s'attardent sur rôle positif de l'économie sociale dans la coproduction des politiques. Cependant, Loxley et Simpson (2007) émettent des réserves. Ils soulignent les effets négatifs du transfert des services publics au secteur communautaire qui s'inscrit en fait assez bien dans la lignée du néolibéralisme. « Il pourrait en effet s'agir d'un moyen de réduire les emplois dans la fonction publique et les salaires afférents, ce qui aurait des conséquences particulièrement néfastes pour les femmes, fort nombreuses dans le secteur public » (p. 47). Malgré le peu de publications sur le sujet et le fait qu'il n'y a pas d'entente sur la question, il n'en reste pas moins que la coconstruction et la coproduction des politiques publiques permettent de mieux cerner et analyser les tendances du développement des politiques publiques à l'égard de l'économie sociale.

Le présent document donne un aperçu de plusieurs instruments de politiques publiques employés par les gouvernements de différents pays dans le but de répondre aux besoins des acteurs et des actrices de l'économie sociale.

Ces instruments englobent l'élaboration de mesures législatives et réglementaires, les cadres stratégiques intergouvernementaux et le développement de politiques et de programmes d'habilitation, le tout conçu pour obtenir les résultats en matière de politiques publiques. Afin d'avoir une meilleure idée des caractéristiques et des tendances des instruments de politiques, cette étude les classifie en cinq catégories. Cette typologie est adaptée du document de réflexion « Économie sociale et développement économique communautaire : prochaines étapes relatives à la politique publique » de Neamtan et Downing (2005), un document qui aide à la classification et la compréhension des différentes politiques et de leurs résultats escomptés en ce qui a trait au développement socioéconomique et au développement durable de l'environnement. Ce document commandé par le gouvernement du Canada entendait fournir un modèle de classification des instruments de politiques publiques ayant un lien direct avec l'économie sociale dans le contexte du gouvernement canadien et du système fédéral de l'époque (2006). Il sert donc de fondement aux éléments d'analyse. Chaque catégorie de ce modèle est ensuite divisée en « domaines » politiques ou sous-éléments, ce qui permet de faire ressortir la diversité et l'innovation des politiques publiques, et ce, pour tous les niveaux de gouvernements ainsi que pour les actrices et les acteurs de l'économie sociale au Canada. Le dernier rapport de la série intitulé « L'économie sociale au Canada : renforcer les politiques publiques » propose des recommandations basées sur ces tendances internationales.

Le présent document est structuré selon les catégories de politiques suivantes :

- politique intergouvernementale
- politique territoriale
- outils de développement
- politique sectorielle
- politiques de soutien aux communautés et aux populations défavorisées

Les politiques intergouvernementales sont définies comme étant des cadres de politiques explicitement déterminés par les gouvernements pour employer l'économie sociale et habiliter ses actrices et ses acteurs dans le but d'atteindre les objectifs de développement socioéconomique fixés par les institutions et les mandats intergouvernementaux. Elles peuvent comprendre et aller au-delà des types de politiques suivants.

Les politiques territoriales peuvent être définies comme « un processus permettant aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes économiques afin de renforcer leurs capacités communautaires à long terme et de favoriser l'intégration d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux » (Neamtan et Downing, 2005, p. 19). Les politiques territoriales aident les collectivités à former des réseaux, à établir des processus de planification stratégique et à mettre sur pied des projets collectifs, tels que le soutien tripartite offert aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans la majeure partie des centres urbains du Québec et dans certaines grandes villes canadiennes (Neamtan et Downing, 2005). Ces types de politiques représentent un volet essentiel de l'entrepreneuriat social, car elles mettent à la disposition d'une communauté géographique l'aide financière et le soutien nécessaires au réseautage, à la planification stratégique et aux projets collectifs. Les entreprises d'économie sociale doivent avoir accès à des outils d'investissement et à des marchés, à la recherche et au développement ainsi qu'à des systèmes de ressources destinés à la formation professionnelle et à la gestion efficace. Les politiques sectorielles répondent souvent à des besoins que ni le marché, ni les gouvernements ne sont en mesure de satisfaire. Les politiques qui favorisent l'émergence des acteurs de l'économie sociale dans des secteurs économiques précis (notamment l'environnement, le logement, les nouvelles technologies, les communications, les services alimentaires) représentent des outils importants pour le renforcement de l'économie sociale. Les politiques de soutien aux communautés et aux populations défavorisées prennent une part active dans l'accès aux services et au marché du travail des groupes marginalisés. Ces politiques emploient l'économie sociale comme

moyen d'intégrer les citoyennes et les citoyens qui font face à des obstacles à la participation socioéconomique.

2.0 Politiques publiques en faveur de l'économie sociale

Partout, on a grandement contribué à l'avancement des politiques publiques favorables à l'économie sociale comme moyen d'organiser et de créer des changements socioéconomiques. La participation des gouvernements a été plus ou moins pertinente; ils ont principalement conçu des politiques publiques visant à établir un environnement propice à l'économie sociale. Les efforts gouvernementaux s'étendent de la prise de mesures relativement appropriées à certains objectifs des acteurs de l'économie sociale jusqu'à des mesures explicites, inclusives, conçues dans l'intention de provoquer des changements socioéconomiques au moyen de l'économie sociale en tant que secteur défini par le gouvernement. Compte tenu de la multitude de documentations en matière de politiques publiques, le présent document se limite aux mesures gouvernementales qui sont clairement identifiables à l'économie sociale, un domaine politique défini par le gouvernement.

2.1 Politiques intergouvernementales

Plusieurs gouvernements, en particulier au Canada, en Amérique latine et dans l'Union européenne se sont concrètement engagés à soutenir l'économie sociale en adoptant des politiques publiques nationales et intergouvernementales. Dans les pays qui ont fait preuve d'un tel engagement et où de tels instruments ont été mis en place, les acteurs de l'économie sociale ont pu répondre aux enjeux socioéconomiques et environnementaux de leurs communautés.

Amérique du Nord

Parmi les mesures notables favorables à l'économie sociale adoptées par le Canada, on peut noter l'Initiative d'économie sociale de 2003 et la création d'un secrétariat parlementaire fédéral du ministère du Développement social, tout particulièrement consacré à l'économie sociale. En 2004-2005, le gouvernement Martin annonçait, dans son discours du budget, la mise en place d'un nouvel investissement de 132 millions de dollars sur cinq ans consacré à l'économie sociale, dont 15 millions accordés au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) pour la recherche partenariale en économie sociale. Ce soutien financier a permis la création du Centre canadien d'économie sociale et des six centres régionaux de recherche dans l'ensemble

du Canada. L'objectif principal de ce programme de recherche consiste à accroître la sensibilisation à l'économie sociale canadienne, à en promouvoir la compréhension et à traiter les questions concernant la politique publique par le biais de documents de recherche et de programmes d'enseignement. En 2006, le nouveau gouvernement conservateur abandonnait l'Initiative d'économie sociale. Néanmoins, le volet de la recherche continuait à être financé par le CRSHC, ainsi que les volets renforcement du capital et des capacités au Québec. Cette initiative marquait le développement initial vers un cadre stratégique fédéral de l'économie sociale au Canada.

Au Québec, le programme gouvernemental établit une base solide en matière d'économie sociale. Le gouvernement provincial reconnaît l'économie sociale comme un acteur économique important faisant partie de la stratégie gouvernementale pour le développement d'entreprises régionales et locales, pour la lutte à la pauvreté, pour la création d'emplois et de nouveaux services répondant à des besoins collectifs (Neamtan, 2009). La Marche mondiale des femmes contre la pauvreté : Du pain et des roses, organisée en 1995 par la Fédération des femmes du Québec, est un événement qui a marqué un moment décisif pour l'économie sociale (Vaillancourt et Thériault, 2008). L'impact de ce mouvement sur l'engagement du gouvernement québécois a résulté dans un investissement de 225 millions de dollars sur cinq ans dans les infrastructures sociales. Le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale et les Comités régionaux d'économie sociale (CRES) ont été fondés à la même époque et par la suite le Chantier de l'économie sociale. Grâce à sa collaboration avec le Chantier de l'économie sociale et d'autres organisations de la société civile, le gouvernement du Québec a mis en œuvre de nouvelles initiatives et politiques visant le développement local et régional, l'emploi et la solidarité. En 2002, le gouvernement du Québec crée un secteur de l'économie sociale au sein du ministère des Finances qui est ensuite transféré au ministère du Développement économique et régional en 2003. [Traduction] « Son mandat est de coordonner l'action du gouvernement dans le cadre de l'économie sociale, de déterminer les objectifs, les enjeux et les défis, de garantir le suivi et l'analyse des politiques et des programmes et de promouvoir la recherche dans ce domaine. Ces mesures constituent un engagement évident de la part du gouvernement québécois dans le développement de l'économie sociale » (Mendell, 2003, p. 9). Depuis, le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif¹ a été introduit en 2009, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et des Régions. De plus, les gouvernements fédéral et québécois ont conjointement financé un fonds d'investissement pour l'économie sociale, la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, avec 10,6 millions de dollars². Le cadre stratégique de la province soutient le développement de l'économie

1 www.chantier.qc.ca/uploads/documents/actualites/regi_econ_soci_plan_acti.pdf

2 <http://fiducieduchantier.qc.ca>

sociale à l'échelle provinciale, locale et régionale.

La province du Manitoba a développé un cadre stratégique intergouvernemental en matière de développement économique communautaire (DÉC) qui fixe des objectifs similaires à ceux du cadre de l'économie sociale du Québec, dans un répertoire différent. Le Cadre stratégique du développement communautaire et économique du Manitoba contient les principes du DÉC et précise que ces principes doivent être appliqués par tous les ministères (Reimer et al., 2009). Le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique (CDÉC) appuie le cadre stratégique du DÉC dans le domaine politique. Il a adopté un certain nombre de programmes d'initiatives visant à investir dans des plans d'action basés sur les objectifs de DÉC. Par exemple, le programme Quartiers vivants!³ fournit de l'aide financière pour les activités à l'avantage des quartiers. Cette initiative et une stratégie de développement économique communautaire à long terme qui reconnaît les forces et les expériences des communautés. Il encourage les efforts de revitalisation menés par les communautés de quartiers déterminés dans un certain nombre de domaines clés.

D'autres provinces et territoires canadiens ont également développé des politiques intergouvernementales ciblant des éléments du DÉC et de l'économie sociale. Le Nunavut, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve se sont dotés de politiques qui jettent les bases d'un cadre stratégique et de principes en faveur des organismes d'économie sociale pour l'atteinte des objectifs en matière de politiques publiques, et ce, dans des domaines tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté et la revitalisation communautaire⁴.

L'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration Obama aux États-Unis a favorisé l'économie sociale et a permis la mise en œuvre de mesures intergouvernementales en soutien au secteur. On note parmi ces mesures, la récente création de l'Office of Social Innovation⁵ (Bureau de l'innovation sociale) et les investissements publics aux institutions de développement du financement communautaire qui ont été doublés. Ces mesures font partie du plan d'action économique du gouvernement fédéral. L'initiative « Emplois verts » du gouvernement fédéral, par exemple, prévoit créer plus de 5 millions de nouveaux emplois d'ici les cinq prochaines années dans le domaine de l'infrastructure d'énergie renouvelable, solaire et éolienne. Les bureaux responsables du développement économique communautaire sont entre autres l'Office of

3 Programme Quartiers vivants! : www.gov.mb.ca/ia/programs/neighbourhoods/index.fr.html

4 Voir Inventory of Provincial and Territorial Government Support to CED in Canada, Infanti J., Réseau canadien de DÉC, mai 2003.

5 US Social Innovation Fund : www.whitehouse.gov/blog/What-is-the-Social-Innovation-Fund

Community Planning and Development (CPD) (Bureau de développement et de planification communautaires) et l'Economic Development Administration (Agence de développement économique) du département du Commerce des États-Unis.⁶ Les aides financières se concentrent sur des initiatives de développement économique conçues localement à l'échelle régionale souvent en partenariat avec le secteur sans but lucratif qui offrent ces programmes. Le US Solidarity Economy Network⁷ (Réseau américain de l'économie solidaire) a, lui aussi, été constitué il y a peu de temps. Il défend avec ferveur l'économie sociale dans la sphère de la politique publique américaine.

Amérique latine

Arruda (2004) examine la multitude de nouvelles agences et politiques publiques innovatrices visant à promouvoir l'économie solidaire en Amérique latine, plus particulièrement au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Mexique, en Argentine et en Bolivie. Au Brésil, la création du Secrétariat national de l'économie solidaire, dépendant directement du Ministère du Travail et de l'Emploi du gouvernement fédéral, et le soutien qu'il apporte au Forum Brasileiro de Economia Solidaria⁸ (Forum brésilien de l'économie solidaire) sont d'excellents exemples de politiques intergouvernementales au service de l'économie solidaire. Ainsi, le Forum et le Secrétariat ont joint leurs forces pour faire avancer l'économie solidaire et formé un partenariat société civile-gouvernement pour la coconstruction de politiques publiques. Par l'intermédiaire de cette collaboration, le Brésil a établi un nouveau cadre juridique qui coordonne les relations entre le tiers secteur et l'État, créant ainsi des innovations telles que le *parceria* (partenariat) et les organisations de la société civile d'intérêt public (Sugiyama, 2008). Cette nouvelle forme d'organismes sans but lucratif n'est pas habilitée à distribuer de revenus, d'excédents ou d'actifs. Ces fonds doivent être entièrement utilisés pour le financement des activités et la réalisation de la mission de ces organismes.

De nouveaux réseaux de la société civile s'implantent en Bolivie, en Équateur, en Argentine, au Mexique et au Venezuela; on assiste au développement de nouvelles politiques publiques (Neamtan, 2009). En Équateur, un pas de plus a été franchi dans l'engagement envers ce secteur avec l'adoption de la nouvelle constitution en 2008 qui reconnaît l'importance du modèle de développement économique solidaire et sa pluralité basée sur la collaboration entre les entreprises publiques, privées et sociales. Au Mexique, l'appui à l'économie solidaire revêt différentes formes : une réforme de la politique économique et des accords

6 Economic Development Administration: www.eda.gov/Home/EDAHomePage.xml

7 US Solidarity Economy Network : www.populareconomics.org/ussen

8 Forum Brasileiro de Economia Solidaria: www.mte.gov.br/ecosolidaria/sies.asp

internationaux; un cadre juridique pour la promotion de l'économie solidaire, dans le cadre duquel on examine le projet de loi : Loi sur l'économie sociale et solidaire; et un programme d'initiatives pour le développement local (Fretel, 2008). Pour sa part, le Venezuela a créé le ministère de l'Économie populaire et adopté la Loi de l'économie populaire (2008).

Union européenne

Au cours des dix dernières années, la reconnaissance de l'économie sociale par l'Union européenne s'est considérablement améliorée et a débouché sur la création de la section Économie sociale auprès de la Direction générale XXIII de la Commission européenne, de la catégorie « économie sociale » du Comité économique et social européen (CESE) et de l'Intergroupe économie sociale du Parlement européen (CESE, 2007).

De nombreux pays de l'Union européenne possèdent de hautes instances, au sein des gouvernements nationaux, responsables des questions d'économie sociale, en voici quelques exemples :

- Belgique : Secrétariat d'État au développement durable et à l'économie sociale
- Espagne : Dirección General de Economía Social (Direction générale de l'économie sociale)
- France : Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale
- Irlande : Social Economy Unit (Direction de l'économie sociale)
- Italie : Ministero dello Sviluppo Economico (Direction générale de la coopération, ministère du Développement économique) et Agenzia per le Onlus (agence pour les OSBL socialement responsable)
- Malte : Organismes de liaison des gouvernements du Ministru għall-Fa Familja u Solidarjeta' Socjali (ministère de la Famille et de la Solidarité sociale)
- Portugal : Instituto Antonio Sergio do Sector Cooperativo (Inscoop) (Institut Antonio Sergio du secteur coopératif)
- United Kingdom : Cabinet Office's Social Enterprise Unit (Division des entreprises sociales) dépendant du Minister and office of the third sector (ministère et bureau du Tiers Secteur), et la Charity and Third Sector Finance unit dépendant du ministère des Finances

Selon une étude menée par le CIRIEC pour le Comité économique et social européen en 2006, les pays dans lesquels le concept de l'économie sociale est le mieux accepté sont : la France, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande et la Suède. En France et en Espagne, elle est reconnue par le droit. D'autres pays tels que la République de Chypre, le Danemark, la Finlande, la Grèce, le Luxembourg, la Lettonie, l'île de Malte, la Pologne et le Royaume-Uni n'accordent qu'une importance relative à ce concept. Dans ces pays, le terme économie sociale coexiste avec d'autres concepts tels que le secteur sans but lucratif, le tiers secteur et l'entreprise sociale. L'Autriche, la République tchèque, l'Estonie, l'Allemagne, la Hongrie, la Lituanie, les Pays-Bas et la Slovénie, quant à eux, n'ont qu'une reconnaissance très limitée, voire inexistante, de ce terme (CIRIEC, 2007).

Afrique

En Afrique, l'économie sociale est en général moins développée; cependant, quelques structures ont été mises en place sur le plan intergouvernemental. Le Mali, par exemple, possède un ministère de la Solidarité économique (RHDSO, 2006). D'importantes stratégies et programmes d'économie sociale ont été mis en place sur ce continent. Néanmoins, peu de gouvernements ont établi des entités nationales destinées à traiter des questions relatives à l'économie sociale. Parmi les programmes les plus pertinents, on peut noter la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) du Sénégal visant à améliorer les services sociaux et les conditions de vie des groupes vulnérables et la Stratégie nationale de développement et de démarginalisation économiques (NEEDS) du Nigéria, un programme qui établit un cadre pour la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la réorientation des valeurs⁹. En Afrique du Sud, la « seconde économie » est au cœur des débats; elle est au centre d'initiatives gouvernementales telles que l'Initiative pour une croissance accélérée et partagée (du Toit, 2008).

Asie et Pacifique

Dans la région Asie-Pacifique, on ne retrouve aucun pays ayant des instances nationales spécifiquement mandatées dans le domaine de l'économie sociale ou sous ses différentes dénominations propres à plusieurs pays d'Asie : « économie axée sur les personnes », « économie d'entraide » ou encore « économie basée sur la solidarité ». On recense néanmoins plusieurs programmes et politiques instrumentales destinés à l'amélioration du développement socioéconomique par l'intermédiaire de modèles coopératifs et communautaires. En 2002, le

9 NEEDS: <http://enigeria.com.ng/downloads.part1.pdf>

gouvernement de Hong-Kong a créé le Community Investment and Inclusion Fund (CIIF) (Fonds d'investissement et d'inclusion communautaires) afin de mobiliser et de consolider la formation de capital social et d'utiliser ces ressources pour soutenir ces initiatives, ce qui en retour réduit la demande en aide gouvernementale. Le CIIF représente une source de financement considérable pour les initiatives de DÉC visant principalement la création d'emplois pour les groupes marginalisés du marché du travail tels que les personnes d'âge moyen (surtout les femmes), les nouveaux arrivants de Chine continentale, les groupes à faible revenu, les familles monoparentales et les prestataires d'aide sociale (Chan, 2006). On assiste également à un certain progrès de l'économie sociale en Corée où le nombre d'entreprises sociales d'insertion sur le marché du travail et le renforcement des capacités augmentent (Hiroto, 2009). Au Bangladesh, les programmes de microcrédit se multiplient (DFID, 2005). En Thaïlande, on se concentre surtout sur une démocratie plus participative et sur l'économie de suffisance.

Le premier Forum asiatique de l'économie solidaire a eu lieu en 2007 et a rassemblé des déléguées/délégués de 26 pays. À l'occasion de ces forums, il a été décidé d'établir un réseau des intervenantes et des intervenants de l'économie solidaire, l'Alliance asiatique pour l'économie solidaire (AASE) (Quiñones, 2009).

2.2 Politiques territoriales

Les politiques territoriales aident les collectivités locales à créer des réseaux, à procéder à la planification stratégique et à mettre sur pied des projets collectifs, composantes de base de l'entrepreneuriat social. Ceci nécessite l'engagement des intervenantes/intervenants et des secteurs ainsi qu'un financement pluriannuel qui tiennent compte de ces étapes de développement à long terme. Le développement économique communautaire (DÉC) est un processus d'autonomisation à long terme qui permet aux collectivités de se prendre en main par le biais d'une approche intégrée, basée sur des objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Pour le Réseau canadien de DÉC (RCDÉC), le développement économique communautaire (DÉC) est « un ensemble d'actions locales visant à créer des opportunités économiques et à améliorer les conditions sociales de façon durable et inclusive, plus particulièrement au sein et avec l'aide des communautés les plus démunies et de leurs membres »¹⁰. À l'origine le DÉC a été conçu comme une approche territoriale. Cependant, ce concept a évolué vers une théorie et une pratique développementales fonctionnant auprès de toute une diversité de personnes et

10 RCDÉC - Mémoire sur les politiques : www.ccednet-rcdec.ca/files/Policypercent20Briefpercent20Final-EN_2005.pdf

de lieux.

C'est dans l'Union européenne que l'on retrouve quelques-unes des meilleures pratiques territoriales, en ce qui concerne la manière dont les gouvernements devraient soutenir l'économie sociale. En Espagne, les orientations stratégiques communautaires (OSC) énoncent les principes et priorités de la politique de cohésion. Elles suggèrent des moyens devant permettre aux régions européennes de tirer pleinement parti de l'enveloppe qui a été affectée aux programmes d'aide nationaux et régionaux. Les OSC visent à renforcer la dimension de la politique de cohésion en améliorant l'intégration des priorités communautaires dans les programmes de développement régionaux et nationaux. Elles visent également à disséminer le sentiment d'appartenance de la politique de cohésion par la base (approche ascendante) en favorisant le dialogue entre la Commission, les États membres et les régions et en encourageant un partage plus décentralisé des responsabilités (Noferini et Consejero, 2007). Le gouvernement du Royaume-Uni appuie le processus territorial par exemple au moyen du développement des « Community Interest Company » (CIC) (entreprises d'intérêt communautaire). Les CIC sont l'équivalent britannique des entreprises sociales. Introduites en 2005, elles comptent maintenant plus de 2 097 entreprises enregistrées (Carter et Man, 2008). Une CIC est une entreprise à responsabilité limitée ayant pour objectif de servir une collectivité, c'est-à-dire qu'il s'agit de réaliser des objectifs sociaux par le biais d'activités commerciales. Le principal [Traduction] « objectif d'une CIC est d'apporter des avantages à la communauté, plutôt qu'aux individus qui la constituent, la dirigent ou y travaillent » (Carter et Man, 2008, p. 6). Davister et al. (2004) recensent des exemples similaires aux CIC dans d'autres pays européens témoignant de la consolidation de l'entreprise sociale grâce à l'évolution de la reconnaissance juridique du secteur. On note à titre d'exemples les « coopératives sociales » en Italie (créées en 1991), les « entreprises à vocation sociale » en Belgique (créées en 1995), les « sociétés coopératives d'intérêt collectif » en France, les « coopératives sociales et solidaires » au Portugal et enfin les « coopératives d'initiatives sociales » en Espagne

Aux États-Unis, la Low-profit Limited Liability Company (L3C) (entreprise à faibles profits et responsabilité limitée) est un modèle d'entreprise commerciale engagée dans des activités ayant des avantages sociaux. Tout comme la CIC, la L3C est une entreprise sociale qui n'est pas exempte d'impôts, qui n'est pas un organisme enregistré de bienfaisance et dont l'aide financière provient de l'accès facilité au capital (les fondations peuvent investir, d'autres fournisseurs de fonds peuvent prendre un intérêt financier). Contrairement au Canada, les États-Unis « permettent maintenant aux fondations d'investir dans des entreprises sociales à partir de leurs fonds de dotation et de leurs activités d'octroi de subventions et, du même coup, de gagner des revenus qui n'affecteront pas pour autant leur statut d'organisme de bienfaisance » (Martin, 2007, p. 10).

On parle d'investissements reliés aux programmes, IRP, qui sont autorisés dans la mesure où le rendement social est l'objectif principal. Le modèle de la L3C a été adopté au Vermont et on s'attend à ce que les États du Montana, de la Caroline du Nord, de la Géorgie et du Michigan suivent le pas. Les prochaines étapes sont : l'adoption de la forme juridique L3C au niveau fédéral afin que ce modèle d'entreprise puisse offrir des incitatifs fiscaux, faire en sorte que les L3C puissent bénéficier d'investissement selon la Community Reinvestment Act (Loi de réinvestissement communautaire) et le développement de toute une équipe de L3C (Corriveau, 2008; Carter et Man, 2008). Les États-Unis ont aussi créé le New Market Tax Credit (crédit d'impôt pour nouveaux marchés), qui prévoit jusqu'à 15 milliards de dollars de crédits pour les investissements communautaires sur une période de cinq ans (Martin, 2007).

Pour Carter et Man (2008) les CIC et les L3C sont des modèles qui peuvent s'appliquer dans un contexte canadien. Pour ce faire, il faut prendre les meilleurs éléments des deux formes juridiques et créer une nouvelle loi fédérale qui permettrait aux entreprises sociales de s'épanouir. Carter et Man (2008) proposent également une approche qui [Traduction] « permet aux entités/ groupes de se constituer en société en vertu des législations existantes telles que la Loi sur les corporations canadiennes, qui offre d'autres incitatifs par des moyens différents tels que l'exonération d'impôt partielle ou complète » (p. 50). En plus de ces changements, Carter et Man (2008) proposent des amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) [Traduction] « afin d'offrir des incitatifs fiscaux susceptibles d'attirer les investisseurs des entreprises sociales et également de permettre aux organismes de bienfaisance enregistrés d'investir dans des entités d'entreprises sociales; ces investissements seraient inscrits à leur contingent de versements » (p. 50).

Au Canada, il existe quatre agences de développement régionales mandatées par le gouvernement fédéral : Développement économique Canada pour les régions du Québec, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Initiative fédérale de développement économique pour les régions rurales et le Nord de l'Ontario (FedNor) et Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECa). « Chaque organisme de développement régional (ODR) fournit un soutien aux projets communautaires ainsi qu'aux initiatives sectorielles basées sur la population (les Autochtones, les francophones, les femmes et les jeunes) qui contribuent au bien-être socio-économique de ses régions. Il est responsable de la mise en œuvre de l'initiative d'économie sociale du gouvernement du Canada » (Neamtan et Downing, 2005, p. 80). Le gouvernement apporte également de l'assistance aux acteurs de l'économie sociale par le biais des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Financés par FedNor et Industrie Canada, ces organismes indépendants sans but lucratif contribuent à la création et à l'expansion d'entreprises locales, qui à leur tour participent activement à l'autonomie des communautés, fournissent des services d'aide aux entreprises

et facilitent l'accès au capital (Toye et Infanti, 2004).

En Nouvelle-Zélande, en Australie, au Mexique et aux États-Unis, le développement économique communautaire est un terme souvent utilisé pour décrire la direction de ces politiques et programmes territoriaux. En Australie, le Regional Partnerships Program (Programme des partenariats pour les régions) a établi et finance des Area Consultative Committees (ACC) (Comités consultatifs locaux bénévoles), des organismes communautaires sans but lucratif. Les ACC assurent la liaison entre le gouvernement et les régions rurales, éloignées et métropolitaines. Ils jouent un rôle clé dans la création de réseaux et de partenariats établis afin d'élaborer des solutions locales aux enjeux locaux. Ces réseaux illustrent la façon dont le gouvernement collabore conjointement avec les entreprises et les communautés pour réaliser la croissance économique régionale¹¹. En 2003, le gouvernement de Nouvelle-Zélande lançait le Community Economic Development Action Research Project (CEDAR) (Projet de recherche participative en développement économique communautaire). Il s'agissait avant tout de déterminer les facteurs contribuant au succès du développement économique communautaire (RHDSC, 2006). C'est-à-dire la détermination des facteurs qui [Traduction] « empêchent les communautés d'atteindre leurs objectifs de développement économique : la relation entre les buts économique, social et culturel; l'accès aux compétences et à la formation; le financement et les ressources des groupes communautaires; la reconnaissance de la valeur de la planification stratégique; les enjeux propres aux communautés rurales » (Ibid, 2006; p. 9).

2.2.1 Domaines politiques

Les domaines politiques, ou catégories thématiques, suivants présentent différentes politiques de soutien au développement rural et urbain dans plusieurs pays du monde. Ces domaines ne recensent pas tous les instruments de politiques; ils donnent un échantillon des instruments utilisés en matière de développement territorial.

Développement rural

Andrews (2004) soutient que le développement rural durable est un moyen efficace de lutter contre la pauvreté au Brésil. Elle s'appuie sur une récente étude menée à Santa Catarina, un petit État du sud du Brésil, qui en dix ans est parvenu à réduire le nombre de personnes vivant dans la pauvreté de 46 % et le nombre de personnes vivant dans l'indigence de 64 %, grâce à l'adoption et la mise en

11 www.accord.org.au/publications/ACCORD_CDFI_Report4.pdf

œuvre par le gouvernement fédéral de la Politique nationale de développement rural durable (PNDRS). À cet égard, « la croissance socioéconomique de l'agriculture familiale doit être renforcée, en soutenant la commercialisation et la transformation industrielle [des produits agricoles], en étendant et en améliorant les politiques d'accès à des crédits stables et l'assistance technique, en étudiant un nouveau modèle de développement rural durable » (Coligação « Lula Presidente », 2001 : 9, cité dans Andrews, 2004, p. 519).

Au Mexique, le Fonds de développement pour la production s'occupe d'activités telles que les programmes d'emploi, les entreprises sociales et les fonds régionaux de développement économique communautaire axés sur les femmes et les peuples indigènes. Le programme d'entreprises sociales comprend des initiatives d'expansion de ces entreprises pour les producteurs vivant dans les régions rurales appauvries.

Des initiatives similaires existent également au Canada telles que l'Initiative de réseautage en milieu rural financée par le Secrétariat rural du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. Cette initiative de réseautage finance trois types de projets communautaires en milieu rural visant à renforcer les capacités des collectivités : les activités d'apprentissage, les partenariats et les réseaux (Neamtan et Downing, 2005). L'Aide au développement des collectivités¹² est un programme pancanadien complet destiné au développement rural qui finance plus de 250 bureaux de développement économique communautaire dans tout le Canada. Le document du RCDÉC Financement des initiatives communautaires de développement en milieu rural recense vingt programmes et instruments employés pour financer des initiatives communautaires rurales. Ces programmes et instruments illustrent bien la collaboration entre les différents niveaux de gouvernement; ils mettent en pratique de nouvelles formules de partage des coûts et des approches innovatrices en matière de résolution de problèmes associés au financement du développement rural à l'échelle de la collectivité (Ninacs, 2003).

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (MAFRI) possède des GO Centres¹³ (Centres Profitons des opportunités de croissance) partout dans la province. Ces bureaux régionaux soutiennent et mobilisent les activités d'économie sociale, de DÉC, de coopération et de développement d'entreprises. Les obligations de développement rural du Manitoba initiées en 1991 représentent une approche de DÉC et de diversification économique. Ce programme vise à assister les entrepreneurs ruraux en attirant les investissements patients locaux dans ces entreprises et en protégeant ces investisseurs locaux grâce à une garantie provinciale (Davis, 2003). De plus, le programme des Initiatives de développement économique rural soutient le développement

12 Développement des collectivités : www.communityfutures.ca/home/index-eng.html

13 MAFRI Go Centres: www.gov.mb.ca/agriculture/contact/agoffices.html

d'entreprises dans les régions rurales et nordiques par le biais de services d'assistance technique et de garanties de prêts. Techniquement, ces opportunités sont disponibles pour les entités d'économie sociale et de DÉC, en réalité, cette assistance est en majeure partie allouée aux entreprises privées (Reimer et al., 2009).

Développement urbain

Plus récemment, d'autres initiatives se sont attaquées à la pauvreté urbaine qui dans certaines villes comme São Paulo atteint un taux alarmant. Le programme « Oportunidade Solidária » (Opportunités solidaires), mis en œuvre dans la ville de São Paulo soutient les coopératives de travail, les petites entreprises et autres activités commerciales de petite taille (Pochmann, 2003, cité dans Andrews, 2004).

En 1997, le gouvernement québécois a établi les centres locaux de développement (CLD) mettant en œuvre des initiatives et des politiques focalisées sur le développement local et régional. Les CLD existent partout dans la province et disposent de fonds spécialement destinés à l'ÉS. Cette initiative a considérablement contribué à mieux faire connaître et comprendre l'ÉS et à consolider sa place au sein du programme politique québécois (Mendel, 2003). Au Manitoba, l'Entente de partenariat de Winnipeg¹⁴ accorde 75 millions de dollars répartis sur cinq ans à l'ÉS. De plus, les processus de prises de décision sont menés par les leaders communautaires. Le programme Quartiers vivants!¹⁵ du Manitoba illustre également les efforts de développement et de revitalisation des centres urbains.

Aux États-Unis, les Community Development Corporations (CDC) (sociétés de développement communautaire), une forme d'entité sans but lucratif, sont constituées par les résidentes/résidents, les propriétaires de petites entreprises, les congrégations et autres intervenantes/intervenants dans le but de revitaliser une communauté à faible revenu ou à revenu modeste. En général, les CDC produisent des logements durables et créent des emplois; elles réalisent également d'autres objectifs communautaires. Selon le recensement national des CDC mené par le National Congress for Community Development, en 1998, les États-Unis comptaient 3 600 CDC. Depuis la création des premières CDC dans les années 1960, celles-ci ont créé 247 000 emplois dans le secteur privé et 550 000 logements abordables.¹⁶

14 Entente de partenariat de Winnipeg : www.winnipegpartnership.mb.ca

15 Quartiers vivants! : www.gov.mb.ca/housing/neighbourhoods/index.fr.html#one

16 National Congress for Community Development: www.ncced.org/CDCBreifDEC05.html

2.2.2 Conclusion

Les politiques territoriales apportent aux communautés géographiques du soutien en matière de réseautage, de planification stratégique et de projets collectifs. Parmi ces genres de politiques et de cadres stratégiques de soutien à l'ÉS, on peut noter les orientations stratégiques communautaires en Espagne, les entreprises d'intérêt communautaire au Royaume-Uni, les entreprises à faibles profits et responsabilité limitée aux États-Unis, le Programme des partenariats pour les régions en Australie et les Centres locaux de développement au Québec (CLD).

2.3 Instruments de développement

Une des importantes stratégies de renforcement de l'économie sociale est de faciliter l'accès aux outils de développement appropriés. Ces outils comprennent l'implication directe (soutien financier, subvention) ou indirecte (incitatifs fiscaux, approvisionnement public) des gouvernements, la philanthropie, les institutions financières dont les banques traditionnelles, les caisses d'épargne et de crédit, les coopératives financières, les mutuelles et les investisseurs individuels.

À cet égard, on peut nommer, à titre d'exemple de politique d'habilitation, l'initiative fédérale canadienne visant à soutenir la création d'instruments de capital patient et à ouvrir des programmes aux entreprises d'économie sociale. Ces outils comprennent également des provisions afin d'appuyer la recherche appliquée, la recherche partenariale et la recherche menée par les praticiennes et les praticiens. Fontan (2006) estime que « les entrepreneurs collectifs désirent être entendus politiquement avec la même attention que le sont les entrepreneurs du secteur privé. C'est-à-dire, avec le même type de reconnaissance, d'aide, de mobilisation de ressources et d'intérêt, que ce que l'État a accordé et accorde toujours aux entreprises privées » (p. 17). La rationalisation du soutien offert à différents types d'organismes offrant des biens et services similaires est un des principaux objectifs de plusieurs juridictions des pays européens. Au Royaume-Uni par exemple le type de soutien offert aux petites entreprises est maintenant offert aux entreprises d'économie sociale (Taylor, 2004).

2.3.1 Domaines politiques

Cette section recense des exemples d'outils de développement d'économie sociale, dont les coopératives financières, les politiques fiscales, les fonds d'investissement, les garanties de prêt et l'approvisionnement public.

Coopératives financières

Co-operative Governance: guidelines and mechanisms for strengthening governance in financial co-operatives in Brazil (La gouvernance coopérative : recommandations et mécanismes de renforcement de la gouvernance des coopératives financières du Brésil) fournit des orientations stratégiques préparées par la Banque centrale du Brésil dans le but de contribuer à la croissance des coopératives financières dans ce pays¹⁷. Ce projet contribue à rassembler les conditions propices à une gouvernance solide et appropriée qui tient compte des spécificités des coopératives financières dans le système financier brésilien et dans le contexte socioéconomique.

Politiques fiscales

Dans la plupart des pays de l'ouest de l'UE, les quatre principales composantes de l'ÉS bénéficient de traitements fiscaux préférentiels. Par exemple, The Community Investment Tax Relief est un allègement fiscal sur l'investissement communautaire de 5 % par an. Ce crédit d'impôt s'applique à toute personne ou entreprise investissant dans une institution financière de développement communautaire accréditée où l'investissement est retenu pendant cinq ans (RHDSO, 2006). Des législations similaires en matière de fiscalité propre au secteur sans but lucratif ont récemment vu le jour dans plusieurs autres pays : en Espagne la loi 43/2002 administre le système fiscal des OSBL, en Italie la loi 460/1997 celui des ONLUS (OSBL à vocation sociale) et en Allemagne le Code social gère les OSBL. Les lois régissant les entreprises sociales (la Loi de 2003 en Finlande, la Loi de 2004 en Lituanie et la Loi 118/2005 en Italie), les coopératives sociales (les Lois de 2006 en Pologne et au Portugal) et les organismes sans but lucratif à vocation sociale (le décret 460/1997 en Italie), ou encore les modifications apportées aux lois déjà existantes, ouvrent la voie à l'émergence d'une « nouvelle économie sociale ». Selon Chavez et Monzon (2007), les instruments financiers communautaires ne sont pas suffisamment disponibles au développement des coopératives et autres entreprises d'économie sociale, surtout en Europe centrale et orientale.

Aux États-Unis, la Community Reinvestment Act (Loi de réinvestissement communautaire) lancée en 1977 et le New Markets Tax Credit Program (crédit d'impôt pour nouveaux marchés) compris dans la Community Renewal Tax Relief Act (Loi sur l'allègement fiscal pour le renouveau communautaire) de 2000 ont créé de larges pools de capital tout d'abord en obligeant les banques à investir dans des initiatives communautaires, puis en instaurant des incitatifs fiscaux pour les investisseurs privés (Mendell, 2008).

17 www.bcb.gov.br/?PUBLICATIONSALPHA

Au Québec, le DÉC est reconnu au sein des politiques en engageant les acteurs du secteur dans la construction des politiques, en créant des fonds spéciaux et en offrant des crédits d'impôt pour le DÉC (Loxley et Simpson, 2007). Le Régime d'investissement coopératif (RIC) encourage l'investissement dans les coopératives en accordant des crédits d'impôt aux personnes investissant dans des actions de coopératives agricoles et de coopératives de travailleuses et de travailleurs. Cet outil aide les coopératives à augmenter le capital de leurs entreprises de façon considérable¹⁸. Au Québec, le RIC a levé plus de 200 millions de dollars auprès des coopératives disponibles pour de nouveaux investissements depuis 2007. Au Manitoba, le Crédit d'impôt pour l'expansion des entreprises dans les collectivités¹⁹, créé en 2004, est un autre moyen qui a fait ses preuves en matière d'appui à l'économie sociale (Loxley et Simpson, 2007). Ce programme instaure un crédit d'impôt sur le revenu non remboursable de 30 % pour les investisseurs dans les projets de développement d'entreprises communautaires (Kostyra, 2006). La Nouvelle-Écosse possède deux initiatives de crédits d'impôt visant à augmenter l'investissement privé dans les initiatives communautaires : le Crédit d'impôt de la Nouvelle-Écosse pour capital de risque (1994) et le Crédit d'impôt du fonds d'investissement pour le développement économique communautaire (1999). Ces programmes ont considérablement soutenu les 454 entreprises de la Nouvelle-Écosse; ils sont parvenus à collecter 54 486 942 dollars en capital de risque de 5 011 investisseurs admissibles à un total de 15 658 376 dollars en crédit d'impôt provincial sur le revenu non remboursable (Davis, 2003).

Fonds d'investissement

Neamtan et Downing (2005) déterminent dans leur revue de la littérature, entre autres, deux façons dont les gouvernements pourraient financer l'économie sociale : 1) Soutien financier systématique permettant de favoriser des priorités stratégiques précises : dans ce cas les ressources sont allouées à différents types d'organismes selon leurs objectifs et leurs capacités, par exemple des coopératives fournissent des services selon le cadre de réglementation du système de santé en Saskatchewan (centres de santé communautaires) et au Québec (services ambulanciers); 2) Fonds d'investissement pour économie sociale accompagné de critères de financement précis : à défaut de processus détaillé d'élaboration de politique, opter pour la création de fonds d'investissement à l'intention des entreprises d'économie sociale. Lebossé (2000) fournit des renseignements détaillés sur le développement et la portée du capital de risque au Québec, dont une grande partie est destinée à l'économie sociale. Afin de faciliter l'accès au capital pour les entreprises collectives, le gouvernement du Québec permet à

18 RIC : www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=1962

19 DÉC Crédit d'impôt : <http://web2.gouv.mb.ca/agriculture/programs/index.php?name=aaa21s04.fr>

certaines institutions publiques d'offrir du capital de risque aux coopératives, un capital disponible pour les entreprises sans but lucratif. Investissement Québec (IQ) (ancienne Société de développement industriel) a été créé pour répondre à cette demande. IQ offre des produits de financement qui soutiennent toutes les entreprises d'économie sociale. Le gouvernement du Québec a également établi le Comité sectoriel de main-d'œuvre — Économie sociale, action communautaire (CSMO-ÉSAC) qui a pour mission d'offrir des formations et des analyses des besoins à l'intention de l'économie sociale ainsi que de suivre les progrès réalisés en matière de création d'emplois et de développement d'entreprises (Mendell, 2003). Le programme *Enterprising Non-Profits* (ENP)²⁰ est une autre initiative financée par le gouvernement du Canada qui offre des subventions aux organismes sans but lucratif de la Colombie-Britannique désirant démarrer ou agrandir leur propre entreprise. Ce programme a été établi en 1997 en réponse aux demandes de financement des organismes qui envisageaient de démarrer des entreprises génératrices de revenus afin de stabiliser et de diversifier leur base de financement, de créer des emplois ou des possibilités de formations et d'améliorer leurs programmes et leurs services. Le programme de subventions d'ENP permet aux organismes de mener des activités de planification associées au développement d'une entreprise. ENP est financé par un partenariat financier; les ressources sont mises en commun dans un pool financier qui sert de levier aux différentes contributions engendrant ainsi des retombées et une efficacité plus grandes.

En Nouvelle-Écosse, le *Co-operative Employee Partnership Program* (CEPP)²¹ est un programme de développement émanant d'un partenariat entre le ministère des Services communautaires, les coopératives, la Centrale des caisses de crédit et d'épargne, le Centre régional de développement coopératif et d'autres ministères provinciaux. Ce modèle de DÉC permet à une coopérative fructueuse de commanditer une nouvelle entreprise dirigée et gérée par des personnes auparavant prestataires de l'assistance sociale²². Ce processus de financement et de création d'emplois permet aux personnes ayant été au chômage ou prestataires de l'assistance sociale d'intégrer le marché du travail. Au Manitoba, le gouvernement a établi différentes sources de financement, notamment le Fonds de développement économique local (FDÉL), une agence de prêt pour les entreprises situées dans les régions nordiques, qui possède environ 20 millions de dollars et en prête 5 millions, principalement à des petits entrepreneurs, mais également à quelques Sociétés de développement des collectivités et à entreprises appartenant à la communauté (Reimer et al., 2009).

20 www.vancity.com/MyCommunity/AboutUs/WhoWeAre/Subsidiaries/VancityCommunityFoundation/TypesofSupport

21 CEPP: www.socialeconomyhub.ca/hub/index.php?page_id=89&lp_lang_pref=en

22 Centre canadien pour le renouveau communautaire (CCRC) : www.cedworks.com/files/pdf/free/P203RCJ10.pdf

À Edmonton, le Fonds d'entreprise sociale (FES)²³ financé par la Edmonton Community Foundation en partenariat avec la Ville d'Edmonton et Centraide soutient les organismes sans but lucratif et les coopératives mettant sur pied leurs entreprises sociales ou leurs projets de logements sociaux.

Une évaluation du projet pilote Capital local à finalité sociale de l'Union européenne a permis de conclure que les fonds d'investissement qui font appel à de petites subventions administrées à l'échelon local, de pair avec l'offre d'un soutien technique, constituent de meilleurs moyens de promotion de l'emploi et de l'intégration sociale pour les groupes dans le besoin que les approches usuelles gérées par des bureaucraties centralisées, comme les programmes de formation nationaux (PRP, 2005). Au Royaume-Uni, les Community Development Finance Institutions (CDFIs) (Institutions financières de développement communautaire) sont des institutions financières indépendantes, financées par un éventail de sources dont des banques, des particuliers, des fondations et le gouvernement. Afin de réaliser leurs objectifs sociaux et financiers, elles utilisent des instruments tels que les prêts communautaires, la microfinance, le capital de risque pour le développement communautaire, les banques sociales, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de garanties mutuelles (RHDSC, 2006).

Garanties de prêt

La création des programmes de garantie d'emprunt et de mesures fiscales permet aux initiatives d'ÉS d'avoir accès à des sources de capital auxquelles elles n'auraient autrement pas accès. Aux États-Unis, les organismes communautaires et sans but lucratif ont accès aux prêts et subventions moyennant des fonctions habilitantes allant du renforcement des capacités au développement d'entreprises auprès des groupes minoritaires (Graffe, 2006). Le Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP)²⁴ promeut la compétitivité des entreprises européennes. Le Programme est principalement destiné aux petites et moyennes entreprises et soutient l'innovation (notamment l'éco-innovation), améliore l'accès au crédit par le biais de garanties de prêt et de capital de risque, et fournit des services d'appui en faveur des entreprises dans les régions. Il encourage le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aide au développement de la société de l'information. Enfin, ce programme incite également à une utilisation plus large des énergies renouvelables et au renforcement de l'efficacité énergétique.

Au Manitoba, le Conseil de prêts et de garantie de prêts aux coopératives

23 SEF: www.ecfoundation.org/majorinitiatives/socialentreprisefund

24 CIP : http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm

²⁵ fournit l'aide financière nécessaire au développement et à l'expansion d'entreprises coopératives viables et contribue ainsi à l'évolution du secteur. En Colombie-Britannique, les Women's Enterprise Centres²⁶, financés par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, accordent des prêts aux petites entreprises dirigées par des femmes. Le Fonds de développement des entreprises autochtones (Prêt Ulnooweg)²⁷, pour sa part, vise le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Il propose des prêts remboursables d'un montant maximal de 250 000 dollars.

Approvisionnement/achat social

Pour la New Economics Foundation (NEF)²⁸ (Fondation pour les nouvelles économies), l'approvisionnement est le moyen par lequel le secteur public obtient des biens et des services, c'est-à-dire les achats, la prestation de services publics et les services de première ligne. Il apparaît évident que le concept de « triple indice de rentabilité » peut s'appliquer au domaine des achats et de l'approvisionnement en utilisant les dépenses existantes. Les praticiennes, les praticiens et les universitaires soulignent la nécessité d'associer le rendement financier des investissements et l'impact social des décisions en matière d'achats et d'approvisionnement, des valeurs traditionnellement considérées comme étant distinctes et ayant peu en commun (Lepage, 2006). Ce changement peut être en partie attribué à un intérêt accru dans les principes de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE)²⁹ qui selon Industrie Canada comprend aussi fréquemment la création de solutions novatrices et proactives face aux défis sociétaux et environnementaux, de même qu'une collaboration avec les intervenants internes et externes pour améliorer la performance de la RSE. Les pays de l'UE possèdent plusieurs stratégies d'approvisionnement dont la National Procurement Strategy (Stratégie nationale d'approvisionnement) qui enjoint aux autorités d'utiliser l'approvisionnement dans les buts suivants : aider les entreprises à accomplir leurs objectifs économiques, sociaux et environnementaux déterminés dans la stratégie communautaire, encourager les fournisseurs existants à entrer sur un nouveau marché ou à trouver de nouveaux fournisseurs (p. ex. en travaillant avec les secteurs bénévole et communautaire) et développer des sources d'approvisionnement diversifiées et compétitives, dont l'approvisionnement auprès des petites entreprises, des entreprises des groupes minoritaires, des entreprises sociales et des organismes bénévoles et

²⁵ Conseil de prêts : <http://web2.gov.mb.ca/agriculture/programs/index.php?name=aaa26s03.fr>

²⁶ Women's Enterprise Centres : www.womensenterprise.ca/about-us/welcome.php

²⁷ FDEA : www.entreprisescanada.ca/fra/summary/1228

²⁸ NEF : www.neweconomics.org

²⁹ RSE : www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/accueil

communautaires (RHDSC, 2006). Selon Jadoun (2008), les achats publics socialement responsables (APSR) augmentent les offres d'emploi, encouragent des emplois décents, favorisent l'inclusion sociale et l'économie sociale, font la promotion de l'accessibilité et du concept de « Design pour tous » et soutiennent le commerce équitable et éthique.

En France, le système d'intégration des considérations sociales dans les marchés publics est le plus sophistiqué et structuré au monde (Caranata, 2008). Les entités acheteuses (p. ex. les villes de Lille, Nantes et Angers) travaillent conjointement avec les services publics responsables de l'inclusion sociale, tels que les Maisons de l'Emploi qui interviennent dans toutes les activités et fédèrent l'action des partenaires publics et privés des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). En retour, les administrations publiques responsables de l'inclusion sociale jouent un rôle vital à plusieurs étapes du processus d'achat. Par exemple, elles font valoir l'aspect social auprès des soumissionnaires lors de rencontres ouvertes aux entreprises (Caranata, 2008).

En Allemagne, les décideurs politiques et les entités contractantes sont contre les marchés publics à vocation sociale, car ils pourraient compromettre l'optimisation des ressources et la transparence. Ainsi, on ne considère pas les marchés publics comme un instrument approprié pour la promotion des considérations sociales. Cependant, décideurs et contractants encouragent la participation des entreprises sociales dans l'approvisionnement public, dont les stratégies stipulent que : 1) les autorités contractantes doivent fractionner les marchés afin de permettre aux entreprises sociales de soumettre des offres; 2) le cahier des charges avec le contractant principal doit comprendre une clause qui prévoit la participation des entreprises d'économie sociale en tant que sous-traitantes (Trybus, 2008). De plus, certains États allemands possèdent une règle générale qui réserve une proportion décente des marchés publics aux entreprises sociales (Loi sur les PME de la Bavière) ou qui exige de demander aux entreprises sociales de faire des soumissions lors des appels d'offres des marchés publics (Loi sur les PME de Hesse).

En Italie, une loi spéciale a été adoptée afin d'encourager l'approvisionnement auprès d'entités employant des personnes défavorisées, des ONG et autres organisations de la société civile (Caranata, 2008). Une coopérative est considérée sociale si au moins 30 % de sa main-d'œuvre est composée de personnes défavorisées. Les entités acheteuses peuvent choisir des coopératives sociales qui ne respectent pas le critère ci-dessus (il est à noter que les services des domaines sociaux, de la santé et de l'éducation sont réservés à des coopératives sociales particulières); elles suivent alors des procédures différentes de celles stipulées par les politiques d'approvisionnement public habituelles. L'article 5 (4) de la loi stipule même que les contrats doivent être effectués en employant des personnes défavorisées. En Italie, la gestion des services d'entretien et de

nettoyage, des services infirmiers et la gestion des déchets sont confiés à des coopératives sociales (Caranata, 2008).

Selon la Loi danoise sur les Procédures d'appels d'offres pour travaux publics, les critères sociaux tels que les opportunités d'emploi et l'inclusion sociale doivent être intégrés aux appels d'offres. En effet, les contractants recrutent un certain pourcentage de leur main-d'œuvre (habituellement 5 %, et 10 % dans la ville d'Aarhus dans le Jutland) pour une durée déterminée parmi les cinq catégories de chômeurs (la première catégorie regroupe les chômeurs de courte durée avec de bonnes perspectives d'emploi, la cinquième catégorie regroupe les chômeurs de longue durée sans aucune perspective d'emploi). Dans ce système, les employées/employés sont payés 50 à 75 % de leur salaire par le soumissionnaire et le reste par l'État, créant ainsi un incitatif pour le soumissionnaire.

Benefiting the Economy and Society Through Procurement (BEST) est une initiative majeure menée par Social Enterprise East Midlands (SEEM) (Entreprise sociale de l'Est des Midlands) en GB. Ce partenariat rassemble des agences du secteur public, des organismes de soutien aux entreprises sociales, des experts du secteur et des entreprises sociales. L'incubateur de projet, mené par le Genesis Social Enterprise Centre³⁰, a investi 160 000 livres dans le démarrage de cinq entreprises sociales qui ont déjà décroché des contrats du secteur public d'un montant de 1,6 million de livres, ces entreprises opèrent dans divers secteurs d'activités et créent des emplois inclusifs.

Lepage (2006) fait ressortir l'essor des politiques d'achat socialement responsable au Canada, appuyé par l'intérêt croissant du secteur public à promouvoir les initiatives d'économie sociale qui témoigne d'une convergence des rendements financier, social et environnemental. Il décrit le Portail d'achat responsable (PAR)³¹ comme étant un outil d'intégration des valeurs sociales et économiques dans les pratiques d'achats et d'approvisionnement existantes. « L'intégration des valeurs économique et sociale dans les stratégies d'achats et d'approvisionnement au sein des secteurs public, privé et social est l'un des éléments essentiels à la santé des communautés locales dans un contexte de mondialisation croissante. C'est le point de convergence entre les intérêts de l'économie sociale et du marché » (p. 39). Le PAR se présente sous la forme d'une banque d'information en ligne visant à promouvoir et étendre les opportunités de ventes pour les entreprises sociales et l'achat social. Ce portail est en ligne à Vancouver, Toronto, Winnipeg, dans la vallée du Fraser, à Calgary, dans la région de Waterloo et à Ottawa.

Un concept similaire a été introduit en 2006 par l'ancien ministre des Travaux

30 CSR : www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/fra/accueil

31 SPP : www.sppcanada.org/canada/index.cfm

publics et Services gouvernementaux, Stephen Owen, appelé le Dividende du citoyen. Il examine comment mesurer la valeur publique et sociale créée par les décisions d'achats et d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Malgré les obstacles inhérents aux accords commerciaux et aux politiques publiques, il met de l'avant et renforce la question de retour d'investissement mixte provenant des décisions d'approvisionnement du gouvernement. On peut prendre pour exemple les politiques d'achats durables de la Ville de Vancouver³² (adoptées en 2004) et les principes d'approvisionnement provinciaux du Manitoba, qui tous deux témoignent d'un changement de direction des achats des marchés publics.

Au Manitoba, l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones découle d'une initiative d'approvisionnement durable introduite en 2000 en vertu de la Loi fédérale sur le développement durable afin d'encourager la production et l'utilisation de produits écologiques (Reimer et al., 2009). La politique prescrit à tous les ministères une augmentation de la participation des entreprises autochtones dans la provision de biens et de services au gouvernement du Manitoba ainsi que l'élaboration d'objectifs annuels et de plans d'action. Des lignes directrices ont été déterminées afin de faciliter la mise en œuvre de cette politique dans les quatre domaines suivants : sélection de fournisseurs autochtones (ce processus informe les entrepreneurs autochtones inscrits des possibilités de soumission); contenu autochtone (disposition selon laquelle une partie d'un contrat doit être réalisée par une entreprise autochtone comme entrepreneur principal ou sous-traitant); marchés réservés (c'est-à-dire que les contrats d'approvisionnement sont réservés aux fournisseurs autochtones); établissement de la portée (division d'un contrat en lots afin de mieux répondre aux capacités des fournisseurs autochtones).

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)³³ a pour but d'aider les entreprises autochtones à conclure un plus grand nombre de marchés avec tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral et de leur donner accès au processus d'approvisionnement dans son ensemble. La SAEA est une initiative du gouvernement fédéral dirigée par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Tous les ministères et organismes fédéraux sont encouragés à y participer.

En Australie, les Commonwealth Procurement Guidelines (directives sur l'approvisionnement du Commonwealth) du ministère des Finances et de l'Administration veillent au maintien d'une concurrence loyale permettant aux petites et moyennes entreprises (PME) de participer aux marchés publics. Le concept de « coalition sociale » permet au monde des affaires et aux communautés de s'associer au gouvernement dans un partenariat visant à

32 Ville de Vancouver : <http://vancouver.ca/ctyclerk/cclerk/20041216/pe9.htm>

33 AINC : www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ab/psa/index-fra.asp

optimiser les occasions de participation économique et sociale et de veiller à ce que les personnes désavantagées jouissent d'un accès équitable aux opportunités dont peuvent bénéficier les autres couches de la population³⁴.

Le programme Small Disadvantaged Business (SDB)³⁵ (PME défavorisées) de la Small Business Administration (Administration des PME) est un outil d'approvisionnement des États-Unis qui aide le gouvernement à trouver des entreprises capables de fournir les services requis. Il permet de contrer le phénomène généralisé d'exclusion des entreprises dirigées par des personnes défavorisées des occasions des marchés publics. Sont admissibles au programme les PME dont le capital est détenu à au moins 51 % par une personne ayant la citoyenneté américaine et étant économiquement et socialement désavantagée. Le Minority & Small Contractors' Set Aside Program (marchés réservés aux contractants des minorités et aux petits contractants) de l'État du Connecticut a été établi afin de garantir aux entreprises minoritaires et aux petites entreprises des occasions de soumission aux achats du gouvernement. De plus, 25 % de ces marchés sont réservés aux petites entreprises dirigées par des femmes.

2.3.2 Conclusion

Les outils de développement à l'intention des petites et moyennes entreprises peuvent appuyer les entreprises d'ÉS, car les organismes communautaires ont des besoins similaires en matière d'accès aux stratégies d'investissement, à des marchés appropriés, à la recherche et au développement et aux pratiques de gestion efficaces (Reimer et al., 2009). Les outils qui tiennent compte et soutiennent les objectifs sociaux, environnementaux et culturels des organismes d'ÉS ouvrent une aire de jeu dans laquelle ces organismes peuvent être en concurrence avec des entreprises commerciales classiques. Certains de ces outils comprennent la création de coopératives financières, les programmes d'épargne communautaires, les politiques fiscales, les fonds d'investissement, les garanties de prêts, le financement subventionné, le microcrédit et l'approvisionnement social.

2.4 Politiques sectorielles

Les entreprises d'économie sociale offrent de nombreux avantages pour répondre à certains problèmes sectoriels. Elles sont parvenues « à cerner les besoins naissants, à proposer une structure et des solutions novatrices ou à occuper des secteurs qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment

³⁴ Le secteur à but non lucratif dans une économie en mutation, OCDE, 2003.

³⁵ SDB: www.sba.gov/index.html

rentables pour les initiatives privées sans but lucratif » (Neamtan et Downing, 2005, p. 70). Dans les vingt-cinq États membres de l'Union européenne de 2005, ce sont plus de 240 000 coopératives qui déploient leur activité, avec une solide implantation au sein de tous les secteurs de l'activité économique et une importance toute particulière dans l'agriculture, l'intermédiation financière, le commerce de détail, le logement et, sous la forme des coopératives de travail, dans l'industrie, la construction et les services (Chavez et Monzón, 2007). En 2002, aux États-Unis, 195 000 organisations étaient enregistrées comme organisme public de bienfaisance (organismes sans but lucratif impliqués dans les arts, l'éducation, les soins de santé, les ressources humaines, les services communautaires, etc.) auprès du Internal Revenue Service (Salamon et Sokolowski, 2005). Aux États-Unis, la Social Enterprise Alliance fournit un répertoire d'environ 30 secteurs d'activité pour l'économie sociale, dont les principaux services sont dans les domaines suivants : intervention en cas de catastrophe, santé, itinérance et logement, pauvreté et immigration, droits civiques et de la personne, consommation de drogues et d'alcool, sports et loisirs (Mendell, 2007).

Au Canada, l'assistance financière du gouvernement pour le secteur est particulièrement importante dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. Ceci reflète l'État providence canadien et évoque la situation dans certains pays d'Europe. L'Initiative de développement des coopératives (IDC) est un programme du gouvernement du Canada offert en partenariat avec les organismes du secteur coopératif. L'IDC vise à aider le développement des coopératives, ainsi qu'à effectuer des recherches et à tester des applications novatrices du modèle coopératif. En partenariat avec 17 organismes régionaux et sectoriels de partout au Canada, ce programme comporte une gamme de services pour le démarrage et le développement de coopératives dans des domaines prioritaires notamment l'agriculture à valeur ajoutée; l'accès aux soins de santé et aux soins à domicile; le développement économique des collectivités rurales, éloignées et du Nord; le développement des collectivités autochtones; l'intégration des immigrantes et des immigrants dans les collectivités canadiennes; les solutions communautaires aux enjeux environnementaux³⁶. En mai 2009, le ministre du Revenu national et ministre d'État annonçait le renouvellement du financement de l'IDC avec un investissement de 19,1 millions de dollars dans le développement des coopératives réparti de 2009 à 2013. L'IDC et l'IDC-Agriculture ont contribué au financement de services-conseils aux coopératives, au démarrage de plus de 200 coopératives et au développement de 1 500 coopératives en émergence³⁷.

Au Québec, les politiques sectorielles appuient l'économie sociale dans les

36 IDC : www.coop.gc.ca/COOP/display-afficher.do?id=1232543849777&lang=fra

37 RCDÉC Recommandations au gouvernement fédéral en faveur du développement économique communautaire et de l'économie sociale : www.ccednet-rcdec.ca/?q=fr/node/5256#fed

domaines des soins de jour, des soins à domicile, des logements sociaux et du recyclage. Au Manitoba, les politiques sectorielles en faveur du DÉC se retrouvent principalement dans les domaines des énergies propres, du logement, des garderies, de la sécurité chez les jeunes et de la santé des femmes. Bouchard et al. (2008) dressent un portrait statistique détaillé de l'économie sociale dans la région administrative de Montréal par secteur d'activité et font ressortir sa considérable contribution à la croissance économique et au développement social.

L'économie sociale est largement reconnue par les institutions de nombreux pays de l'Union européenne aux niveaux juridique et politique. Ces pays ont en général créé des politiques sectorielles spécialement prévues pour l'économie sociale, par exemple, les politiques d'emploi impliquant les coopératives de travailleuses et de travailleurs et les entreprises d'insertion, les politiques en matière de services sociaux, les politiques agricoles et de développement rural. L'Agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise (2004) est un plan d'action, proposant une série d'actions pour la promotion de l'esprit d'entreprise dans les secteurs sociaux, initié par la Commission européenne. Pour ce faire, la Commission lançait en 2004 le projet Encourager l'esprit d'entreprise en Europe. Dans l'Union européenne, les entreprises sociales opèrent principalement dans les domaines suivants : insertion sur le marché du travail (formation et intégration des personnes sans emploi), services personnels (p. ex. services de garde d'enfants, services pour les personnes âgées, services de proximité, assistance aux personnes désavantagées), développement local des régions défavorisées (p. ex. implantation d'entreprises sociales dans les régions rurales éloignées, projets de développement et de réhabilitation des régions urbaines) (RHDS, 2006). Compte tenu des nombreux déséquilibres sur le marché du travail, il n'est pas surprenant que les ministères du Travail et des Affaires sociales soient responsables de promouvoir l'économie sociale. D'ailleurs, la Stratégie de Lisbonne place l'ÉS au cœur de sa politique d'emploi.

Étant donné qu'il n'y a pas de politiques budgétaires européennes pour l'ÉS, sa contribution a été rendue possible grâce aux politiques d'emploi et de cohésion sociale notamment grâce aux budgets alloués aux initiatives de promotion des entreprises d'économie sociale et de l'emploi telles que l'initiative ADAPT et l'initiative EQUAL³⁸ au service de l'emploi et de l'inclusion sociale, le Fonds social européen (FSE) et l'action pilote « Troisième système et emploi ». Le programme PROGRESS, qui remplace le programme EQUAL, est un réseau d'observatoires locaux. Par ailleurs, le Centre de recherche coopérative récemment établi à Trente, en Italie, renforce cette tendance.

38 Initiative EQUAL : http://ec.europa.eu/employment_social/equal/news/200711-odent3_fr.cfm

2.4.1 Domaines politiques

Plusieurs gouvernements de l'Union européenne soutiennent le développement socioéconomique sectoriel par la création d'emplois dans les opérations de recyclage et dans les services sociaux en Allemagne (Bode et Evers, 2004) et dans les soins pour les personnes âgées aux Pays-Bas (Dekker, 2004). En Amérique latine, l'économie sociale joue un rôle important dans les secteurs de l'agriculture et de l'éducation. En Amérique du Nord, elle se concentre plus sur le logement et les soins de santé.

Soins de santé

Le Secrétariat aux coopératives du gouvernement du Canada³⁹ donne un aperçu des coopératives des différents secteurs d'activité au Canada. Cette ressource fait ressortir les cliniques coopératives de santé implantées dans les collectivités canadiennes en grande majorité en Saskatchewan et au Québec. Elles font partie du réseau des centres de santé communautaires qui proposent une approche holistique des soins de santé basée sur les besoins de la collectivité où elles sont implantées. Ce modèle est rentable et répond aux besoins de la communauté. Dans les communautés des quartiers centraux, ces cliniques jouent un rôle notable dans l'intégration des exclus sociaux dans le système sociétal au sens large. En 2001, on comptait 101 coopératives de santé offrant leurs services aux quatre coins du pays. De récentes statistiques montrent qu'au Canada ce modèle s'étend avec la création de 57 nouvelles coopératives de santé entre 1997 et 2001 (Craddock et Vayid, 2004).

Service communautaire et développement des coopératives

En Nouvelle-Zélande, Health Care Aotearoa, fondé en 1994 est un réseau formel composé de centres de santé syndicaux, de fournisseurs maoris de services de santé et de fournisseurs communautaires de soins de santé primaires (Crampton et al., 2001). Ces organismes donnent la priorité aux objectifs sociaux par rapport aux objectifs financiers et ils s'efforcent à engager leur communauté dans la gestion et la gouvernance. Dans leur étude, Cramptons et al. (2001) concluent que le tiers secteur parvient à fournir les soins aux populations vulnérables et ce faisant contribue à réaliser les principaux objectifs du gouvernement en matière de santé. Aux États-Unis, le tiers secteur participe en grande partie dans les health maintenance organizations (fournisseurs de soins indépendants), les hôpitaux de soins actifs, les centres de dialyse

³⁹ Secrétariat aux coopératives : www.coop.gc.ca/COOP/display-afficher.do?id=1232039752820&lang=fra

et les centres pour personnes handicapées mentales. De la même manière, au Royaume-Uni, l'engagement du secteur englobe les groupes de santé et d'entraide communautaires, les soins et le soutien aux personnes âgées, les soins et le soutien aux personnes ayant une déficience physique ou sensorielle et les soins et le soutien aux enfants et aux familles (Kendall et Knap, 1996 cité dans Crampton et al., 2001).

Éducation

Au Niger, la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et le Programme décennal pour le développement de l'éducation (PDDE) établissent quatre piliers : un cadre macro-économique stable, un développement des secteurs productifs, un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base et un renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les projets réalisés dans le secteur de l'éducation ont remporté un franc succès, notamment en matière de la scolarisation des filles et de l'éducation non formelle. Par exemple, le Projet d'appui au développement de l'éducation non formelle a permis aux organisations de la société civile de se développer et de prendre en charge plusieurs créneaux de l'éducation non formelle. Parmi ces apprenants, on compte 66 % de femmes et 22 % de jeunes âgés de 9 à 15 ans⁴⁰.

Logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)⁴¹ a financé le développement des coopératives d'habitation pendant presque 30 ans avant d'annuler le programme en 1993. La SCHL continue de fournir des logements subventionnés aux familles à faible revenu habitant ces coopératives à revenu mixte, mais elle ne finance pas de nouveau développement. La mise en œuvre, en 2002, des Ententes concernant le logement abordable entre les administrations fédérale et provinciales permet à de nombreuses provinces de soutenir le développement de nouveaux projets de logement abordable. Ces ententes mettent à la disposition des promoteurs des subventions en capital réduisant les coûts de construction de nouveaux logements locatifs. Cette approche n'englobe pas le modèle classique des coopératives d'habitation où les membres possèdent et contrôlent collectivement la coopérative et y résident sans acquérir d'actions personnalisées dans l'entreprise. Cependant, ces ententes permettent l'établissement de coopératives d'habitation à capitalisation, un modèle avantageux pour les personnes à revenus moyens. Le Québec est la province canadienne où le soutien au développement des coopératives d'habitation est

⁴⁰ www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-217122532-NFH

⁴¹ SCHL : www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm

le plus consistant⁴².

Aux États-Unis, le Low-Income Housing Tax Credit (LIHTC)⁴³ (crédit d'impôt pour le logement des personnes à faible revenu), créé sous la Tax Reform Act (Loi de réforme fiscale) de 1986, est le principal programme fédéral dédié au développement de logements locatifs abordables destinés aux ménages à faible revenu (Cumings et DiPasquale, 1999). L'objectif principal du LIHTC est d'offrir des crédits sur l'impôt fédéral aux investisseurs privés en contrepartie de leur apport en capital au développement de logements locatifs abordables. Beaucoup d'agences pour le développement de logements et pour le développement communautaire à l'échelle locale utilisent ces crédits d'impôt pour augmenter l'offre de logements abordables dans leurs communautés.

Au Sénégal, le Bureau d'assistance aux collectivités pour l'habitat social (BAHSO) est une organisation du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat fondée en 1986 en partenariat avec NU-HABITAT, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) et le gouvernement. Le BAHSO est chargé de l'appui des coopératives d'habitat dans la réalisation de leurs logements ou programmes liés à l'accès aux parcelles de terre, aux logements et à l'infrastructure. Le BAHSO supervise actuellement plus de 350 coopératives d'habitation et compte plus de 40 000 membres répartis dans les dix régions sénégalaises⁴⁴.

Développement durable de l'environnement

À Angatuba, État de São Paulo (Brésil), le gouvernement local et la communauté d'environ 20 000 habitants adoptent des programmes autogérés et démocratiques de souveraineté et sécurité alimentaires et énergétiques. Ce programme gère un système de traitement des déchets qui collecte et recycle 100 % des déchets de la ville, soit 205 tonnes par mois. Le recyclage qui compte pour 35 % des déchets permet à 30 familles de vivre et 107 tonnes de déchets biologiques sont utilisées pour produire du compost (Arruda, 2008).

L'intégration du recyclage informel dans les entreprises sociales et communautaires a suscité l'intérêt grandissant des pays développés (Peredo et Chrisman, 2006; Gutberlet, 2005; Medina, 2000). Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les mouvements de recycleuses et recycleurs constituent un créneau important de l'économie sociale (Gutberlet, 2008). À São Paulo (Brésil), plusieurs coopératives ont organisé des activités de recyclage informelles dans des programmes communautaires qui contribuent à la création de nouveaux emplois,

42 Gouvernement du Canada : www.agr.gc.ca/rcs-src/co-operative/index_e.php?s1=pub&page=soc#soc2

43 LIHTC: www.hud.gov/offices/ftheo/lihtcmou.cfm

44 Pour plus d'information sur ce programme, veuillez consulter : www.un.org/Conferences/habitat/fr-stat/6/sen6.txt

à l'amélioration des conditions de travail et à une meilleure sensibilisation aux questions environnementales (Gutberlet, 2003). Toujours au Brésil, la ville de Diadema a mis en œuvre une initiative innovatrice de redistribution des revenus grâce à l'organisation de la récupération des ressources. En décembre 2006, la ville a signé un accord légal avec l'association locale Associação Pacto Ambiental, une organisation de la société civile d'intérêt public (OSCIP) regroupant six centres de recyclage et leurs 62 membres. Le programme Vida Limpa de gestion intégrée des déchets permet aux membres de Pacto Ambiental d'être rémunérés pour la quantité de produits recyclables récupérés du flux de déchets (Gutberlet, 2008). Au niveau fédéral, le gouvernement du Brésil a adopté une nouvelle législation qui donne la priorité aux coopératives et associations de recyclage des municipalités qui sous-traitent les services de collecte sélective des déchets. Cette loi vise à promouvoir l'inclusion sociale en particulier des sans-emploi et d'autres personnes défavorisées. La création du Secrétariat national de l'économie solidaire, dont le mandat est de soutenir les initiatives d'ÉS, permettra sans doute de continuer à appuyer les coopératives de recyclage.

Au Royaume-Uni, le programme Community Recycling and Economic Development (CRED)⁴⁵ (programme communautaire de recyclage et de développement économique) soutient les organismes qui font la promotion et encourage la gestion durable et communautaire des déchets. Un de ces organismes, Community Economic Regeneration Team (CERT) (Équipe de régénération économique communautaire), est une entreprise sociale qui se spécialise dans la gestion et la prestation de projets de création d'emplois et d'économie communautaire. Cet organisme offre des occasions de formation et de développement professionnels par le biais de l'initiative de récupération de produits électronique et de recyclage, SecondByte.

La Loi sur le développement durable du Canada, adoptée en 2008, est basée sur l'écoefficiente qui optimise l'utilisation des ressources naturelles, sociales et économiques et reconnaît l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans toutes les décisions gouvernementales.⁴⁶

Le site Web d'Écologisation du gouvernement (www.greengovernment.gc.ca) fournit une liste de 25 ministères et agences engagés à préparer des stratégies de développement durable. D'autre part, toutes les communautés canadiennes ont accès à une source de revenus destinée aux plans de durabilité communautaire intégrée (PDCI) par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) annoncé dans le budget fédéral en 2005. Le Manitoba a élaboré une politique et un programme de première importance dont la

45 CRED fondé en 2003 set un programme britannique : <http://cred.rswt.org>

46 Loi sur le développement durable : www.canada.com/oceansidestar/news/opinion/story.html?id=a3b9f60f-c0c8-4748-b362-450cf815acbd

mission est d'enseigner aux résidentes et aux résidents des quartiers centraux comment apporter des améliorations éconergétiques aux logements sociaux qui permettent de réduire les factures et le gaspillage d'énergie, de créer des emplois et d'améliorer les logements sociaux.

On encourage également les engagements politiques à l'échelle municipale en matière de sécurité alimentaire et d'agriculture durable. En Colombie-Britannique, la Table ronde sur l'environnement (TRE) du District régional de la capitale (DRC) et la Capital Region Food and Agriculture Initiatives Roundtable (CR-FAIR) (Table ronde sur les initiatives alimentaires et agricoles de la région de la capitale) ont initié le Food and Health Action Plan⁴⁷ (Plan d'action sur la santé et l'alimentation), en collaboration avec un organisme sans but lucratif local (Lifecycles), afin de développer une charte alimentaire régionale.

Par le biais du Programme de partenariats énergétiques communautaires⁴⁸, la province de l'Ontario offre un soutien ponctuel à des groupes communautaires (coopératives, organismes sans but lucratif et partenariats locaux) afin qu'ils puissent défrayer les coûts de développement liés à la mise en œuvre de projets de production d'énergie renouvelable. Il s'agit notamment du coût des études visant l'évaluation des ressources et des études techniques d'un montant maximum de 20 000 dollars. Cette initiative conjuguée au programme Aboriginal Energy Partnership (partenariat autochtone pour l'énergie) vise à donner aux communautés de l'Ontario l'occasion de participer à la croissance de l'économie verte, un objectif prioritaire de la Loi sur l'Énergie verte. Par ailleurs, le Plan d'action sur les changements climatiques de la Nouvelle-Écosse⁴⁹ soutient le développement de l'énergie éolienne par le biais des crédits d'impôt du DÉC.

2.4.2 Conclusion

Les politiques de soutien à des secteurs précis profitent aux entreprises sociales, car elles sont plus à même de répondre aux besoins de la société et des secteurs, des besoins que la société de marché ne peut pas satisfaire de façon appropriée. Partout dans le monde, les organismes du tiers secteur fournissent des services dans les domaines des soins santé, de l'agriculture, de l'éducation, du logement et du développement durable de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

47 Plan d'action de la région de la capitale : www.crd.bc.ca/rte/documents/Healthy_phase2_web.pdf

48 Programme de partenariats énergétiques communautaires : www.mei.gov.on.ca/fr/energy/index.php?page=community_epp

49 Plan d'action Nouvelle-Écosse : www.gov.ns.ca/energy/energy-strategy/default.asp

2.5 Soutenir les communautés et les populations les plus défavorisées

L'inclusion des populations marginalisées et défavorisées est une des priorités de premier plan des politiques d'économie sociale. Davister et al. (2004) présentent les principales caractéristiques de ces groupes cibles : personnes handicapées physiquement ou mentalement ou ayant des déficiences sensorielles, personnes « difficiles à placer », chômeuses/chômeurs de longue durée, jeunes peu qualifiés, personnes issues de minorités défavorisées et publics féminins les plus vulnérables.

Dans leur revue des écrits sur l'inclusion sociale et le DÉC au Canada, Toye et Infanti (2004) font ressortir que bon nombre de collectivités canadiennes, en particulier dans les régions rurales et nordiques ainsi que dans les territoires autochtones et les quartiers urbains défavorisés, « sont confrontées à des défis sociaux, économiques et culturels grandissants, notamment la croissance des taux de chômage, de pauvreté, d'alcoolisme, d'itinérance et de toxicomanie, l'absence de pouvoir sur le plan politique, l'atténuation de l'esprit d'entrepreneuriat ainsi que la réduction des services publics » (p. 7). Ils mettent en évidence les obstacles structurels et institutionnels qui restreignent la capacité de ces communautés à se transformer et à travailler au développement du leadership, au rehaussement du capital social et à la mise en place de solutions pouvant améliorer leur qualité de vie. Le Projet de recherche sur les politiques (2005) suggère que les entreprises d'économie sociale peuvent être efficaces dans la création du type de capital social qui pourrait être avantageux pour les personnes démunies et peuvent favoriser son utilisation productive. Lo et Halseth (2009) soulignent également l'incidence considérable du DÉC et de l'ÉS, car ces approches offrent des opportunités qui stimulent les personnes marginalisées à participer dans les organismes communautaires locaux.

Le soutien à l'intégration sociale et économique de groupes marginalisés à l'aide de programmes d'emploi et de formation au titre de la Loi sur l'assurance-emploi est un objectif important des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada (Neamtan et Downing, 2005). Malgré les succès rencontrés par ces stratégies communautaires, l'accès à celles-ci est de plus en plus limité par les conditions, les contrats et les critères d'admissibilité du gouvernement. Neamtan et Downing (2005) recommandent d'apporter des changements aux politiques pour appuyer des programmes communautaires souples de DÉC et d'économie sociale afin de veiller à ce que toutes les citoyennes et tous les citoyens puissent bénéficier de la formation et d'autres mesures de soutien dont ils ont besoin pour participer efficacement à l'économie. Ainsi, ces politiques stipuleraient que le gouvernement fédéral doit notamment investir davantage de fonds dans l'assurance-emploi en vue d'améliorer l'accès aux occasions d'emploi et de formation pour les populations marginalisées. Les initiatives

fédérales, notamment le Programme de partenariats pour le développement social (PPDS)⁵⁰, offrent un financement sous forme de subventions et de contributions aux organismes sans but lucratif qui cherchent à améliorer le développement social et l'inclusion des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles, ainsi que d'autres groupes à risque ou exclus.

2.5.1 Domaines politiques

Communautés immigrantes

Durant leur intégration dans de nouvelles sociétés, les immigrantes et les immigrants se heurtent à de nombreuses difficultés, par exemple le transfert des titres de compétences dans des milieux de travail étrangers, la préparation des enfants, des jeunes et des personnes âgées aux réalités d'une nouvelle société. Ces difficultés sont aggravées par la pauvreté, la discrimination, les barrières linguistiques, le manque d'un système de soutien ouvert aux diversités culturelles, et l'accès limité aux structures organisationnelles qui permettent à ces communautés de se prendre en main⁵¹.

Le document publié par le RCDEC en 2005 *Creating opportunities – optimising possibilities* examine le rôle potentiel des coopératives dans l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations immigrantes et réfugiées au Canada. « C'est précisément grâce à leur capacité à générer du capital social et à offrir de véritables solutions de réduction de la pauvreté que les coopératives jouent un rôle essentiel dans les accomplissements sociaux et économiques des communautés immigrante, réfugiées et marginalisées » (p. 5). Bien que le Canada ait développé des politiques qui réduisent les obstacles socioéconomiques avec lesquels les immigrantes/immigrants et les réfugiées/réfugiés sont aux prises, il reste beaucoup à faire à cet égard.

Emploi pour groupes cibles

L'Accord de Vancouver sur la stratégie pour l'emploi⁵² vise à améliorer les possibilités d'emploi et de formation des résidentes et des résidents des quartiers centraux de la ville. Il cible plus particulièrement les personnes sans emploi ou sous employées. Ce programme spécialisé s'adresse aux personnes faisant face à des obstacles multiples (chômage de longue durée, santé mentale et toxicomanies) et résidant dans le quartier du Downtown Eastside. Par ailleurs, des projets financés par l'Accord de Vancouver emploient déjà 375 résidentes

50 PPDS : www.rhdcc.gc.ca/fra/partenariats_communautaires/secteur_benevole/index.shtml

51 Gouvernement du Canada : www.agr.gc.ca/rcc-src/co-operative/index_e.php?s1=pub&page=soc#soc2

52 www.vancouveragreement.ca/EmploymentStrategy.htm

et résidents du quartier, par exemple le programme d'emploi des jeunes, le portail d'approvisionnement social, le festival Heart of the City, le Carnegie Centre Arts Calendar, Justice for Girls, le projet Living in Community et le Mobile Access Project destiné aux travailleuses du sexe qui se prostituent pour survivre.

Programmes d'insertion sur le marché du travail

Le gouvernement italien utilise les instruments d'économie sociale pour atteindre plusieurs résultats visés par les politiques publiques, notamment dans les domaines des services aux personnes handicapées, aux personnes âgées, aux personnes souffrant de toxicomanie et de l'insertion des travailleuses et des travailleurs désavantagés (Borzaga, 2004). En Italie, les coopératives sociales bénéficient d'une reconnaissance juridique légale depuis 1991, selon deux catégories : Type A pour la gestion des services de santé, d'éducation et des services sociaux; Type B pour l'insertion par le travail des personnes désavantagées (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes avec déficience intellectuelle, détenues/détenus, anciens détenus, mineurs à risque et toxicomanes) (RHDSC, 2006). Les achats publics sont utilisés dans le cadre d'une stratégie visant à encourager les coopératives sociales, lesquelles, en retour, ont l'obligation d'embaucher une main-d'œuvre composée à au moins 30 % de membres des groupes marginalisés établis (Neamtan et Downing, 2005). Ces initiatives de soutien direct aux groupes marginalisés pour les aider à réinsérer le marché du travail et à créer leurs propres débouchés économiques ont permis à de nombreuses entreprises sociales de se développer dans un contexte de marché.

Différents types d'entreprises d'insertion, tels que les entreprises d'insertion en France, au Québec, en Belgique et en Suisse, jouent un rôle particulièrement important dans l'assistance aux personnes marginalisées (sans emploi et handicapées) qui sont à risque d'être exclues du marché du travail de façon permanente.

De la même manière, le cadre juridique d'entreprise sociale de Finlande (2004) stipule que [Traduction] « l'entreprise sociale doit devenir autosuffisante en trois ans, être économiquement indépendante, être créée pour l'emploi des personnes ayant un handicap ou d'autres personnes désavantagées sur le marché du travail et doit utiliser ses propres productions de biens et de services axées sur le marché pour mener à bien sa mission sociale » (RHDSC, 2006, p. 7).

Au Mexique, le Fonds d'assistance aux groupes prioritaires⁵³ soutient les groupes désavantagés et vulnérables en les engageant dans des projets de production et

53 Conseil économique et social des Nations Unies : www.unhcr.ch

pour le bien-être social. Parmi les principaux programmes mis en place par le biais de ce Fonds, on trouve le Programme national pour les agriculteurs à faible revenu et le Programme national pour les agriculteurs. Le premier est conçu pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs migrants et pour répondre à leurs besoins dans les domaines suivant : santé, alimentation, logement, sécurité sociale, éducation, culture et loisirs, emploi et accès à la justice. Le second programme cible les organismes communautaires et les habitantes/habitants des régions rurales vivant dans la pauvreté; il met sur pied des projets de production et d'emploi et fournit des services d'assistance sociale aux agriculteurs à faible revenu.

En Afrique, on assiste au développement d'associations du même type ciblant des groupes particuliers (p. ex. le chômage des jeunes). Au Sénégal, ces associations sont juridiquement définies sous l'appellation Groupements d'intérêt économique (GIE). La plupart des emplois ont été créés par l'entremise des activités des coopératives agricoles (production, marketing, traitement, etc.)⁵⁴. La Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP) du Sénégal promeut l'élaboration d'activités productives de recettes destinées aux groupes désavantagés des régions appauvries. Cet instrument comporte une banque de solidarité et un programme de microcrédit. La Banque nationale de solidarité finance les projets à l'intention des populations des régions défavorisées à l'échelle locale, sans aucune garantie et à un taux d'intérêt maximum de 5 %. Le programme de microcrédit finance de petits projets d'agences de développement et d'OSBL. En Afrique du Sud, le concept de « seconde économie » est utilisé pour décrire le secteur défavorisé et sous-développé de la société et comprend les communautés rurales et urbaines les plus pauvres. Une des missions principales du ministère du Commerce et de l'Industrie est de venir en soutien à la seconde économie par le biais du renforcement des capacités afin de favoriser la participation aux activités productives et de stimuler la production de revenus. Certains de ces mécanismes de renforcement des capacités misent sur de nouvelles occasions dans des secteurs tels que le tourisme et les entreprises locales. Les régions rurales sont présentées comme des zones d'activité économique dans le but d'attirer les industries dans ces régions, et ce, avec le soutien de l'Agence du développement de la petite entreprise. Par l'intermédiaire du South African Micro-Finance Apex Fund (SAMAF)⁵⁵ (Institution faîtière de la microfinance d'Afrique du Sud), le ministère du Commerce et de l'Investissement appuie la seconde économie en collaborant avec des organismes intermédiaires dans la prestation de services financiers et de prêts. La South Africa's Broad Based Black Economic Empowerment Legislation⁵⁶ (Loi d'autonomisation économique

54 The Contribution of Co-operatives to Employment Promotion, 2001 : www.ica.coop/activities/idc/2000.html#copac

55 SAMAF : www.samaf.org.za

56 www.southafrica.info/business/trends/empowerment/bee.htm

de la communauté noire en Afrique du Sud) de 2003 est un autre exemple de la participation économique croissante des populations cibles. Cette loi entend assurer l'autonomisation des personnes noires par le biais d'une série de stratégies socioéconomiques, notamment l'augmentation du nombre de personnes noires au niveau de la gestion, de la propriété et du contrôle des actifs, l'accès à la propriété et à la gestion des entreprises, les ressources humaines et le développement professionnel, la représentation équitable dans toutes les catégories professionnelles, les achats préférentiels et les investissements dans les entreprises dirigées et gérées par des personnes noires.

Réduction de la pauvreté

À l'échelle internationale, de nombreux pays ont adopté des approches locales de réduction de la pauvreté et sont parvenus dans certains cas à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. L'UE (en Irlande et au Royaume-Uni) et le Canada (dans les provinces du Québec et de Terre-Neuve) ont adopté des stratégies de lutte contre la pauvreté comportant des cibles et des calendriers (Scott, 2008). Le Royaume-Uni a mis en œuvre un programme gouvernemental de réduction des disparités en matière de santé qui fait partie d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté. La National Strategy for Neighbourhood Renewal (NSNR) (Stratégie nationale pour le renouveau des quartiers) élaborée par la Social Exclusion Unit, organisme interministériel rattaché au Cabinet du vice-premier ministre, a été élaborée afin de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'exclusion sociale en donnant aux communautés les capacités de saisir les occasions de marché et les marchés publics généraux (RCDÉC, 2007). La NSNR est constituée de différents éléments notamment le Neighbourhood Renewal Fund (Fonds pour le renouveau des quartiers). La NSNR développe des partenariats stratégiques locaux afin de faciliter les efforts multisectoriels et multiniveaux pour l'amélioration de la prestation des services et des occasions économiques dans les zones les plus pauvres, un programme de soutien au renforcement des capacités communautaires, des programmes de promotion de la sécurité des quartiers et en 2005 le Stronger Safer Communities Fund (Fonds pour des communautés plus fortes et plus sûres)

Les États-Unis n'ont pas de programmes de revitalisation comparables à ceux du Royaume-Uni. Cependant, il existe de nombreux systèmes de financement visant expressément le renouveau des collectivités dans lesquels le secteur bénévole joue un rôle décisif en matière de renforcement, soutien et mobilisation des capacités locales. « De plus, la promotion des systèmes d'exonérations fiscales a attiré le secteur des services financier de telle manière que le niveau d'investissement privé en actions et de financement privé est plus haut qu'au Royaume-Uni ou au Canada » (RCDÉC, 2007, p. 17).

Au Canada, il n'y a pas de loi ou de cadre stratégique fédéral pour la réduction de la pauvreté. Un rapport du Conseil canadien de développement social (Scott, 2008) montre que les taux agrégés de faible revenu ont très peu changé au cours des 25 dernières années, que l'inégalité des revenus augmente et que le taux de faible revenu est à la hausse en particulier chez populations immigrantes. On recense néanmoins quelques exemples d'initiatives pancanadiennes de réduction de la pauvreté notamment, a) Vibrant Communities⁵⁷ (Communautés plus dynamiques et en santé), une approche communautaire de réduction de la pauvreté par la création de partenariats entre les membres de la collectivité, les organismes, les entreprises et les gouvernements qui a pris fin en 2007 et b) Quartiers en essor⁵⁸, une initiative qui vise l'apprentissage et explore les approches menées par les collectivités pour la revitalisation des quartiers dans l'objectif de renforcer les capacités des personnes et des familles à poursuivre les changements et à maintenir des communautés fortes et en santé.

2.5.2 Conclusion

Les politiques qui visent des groupes cibles soutiennent les entreprises sociales offrant des emplois intéressants et des services pertinents aux groupes marginalisés. Leur mission est d'intégrer les personnes dites improductives, qui dépendent souvent des programmes d'aide au revenu du gouvernement, sur le marché du travail. Plusieurs pays européens ont pris l'engagement d'appuyer l'insertion socioéconomique et la formation professionnelle des populations cibles en mettant en œuvre divers programmes. Parmi d'autres initiatives, on peut noter le Fonds d'assistance aux groupes prioritaires du Mexique, les Groupements d'intérêt économique du Sénégal et la seconde économie d'Afrique du Sud.

3.0. Communautés indigènes et économie sociale

Aux termes de la législation canadienne, les droits des Autochtones, des Premières nations, des Métis et des Inuits sont garantis par le paragraphe 35 (1) de la Loi constitutionnelle de 1982. Des droits et des statuts similaires existent dans de nombreux pays où les peuples indigènes ont subi les répercussions de la colonisation. Il est donc indispensable que toute recherche comparative sur les politiques publiques reconnaisse ce contexte. La littérature en matière d'économie sociale accorde une attention particulière aux approches des peuples indigènes en matière de développement.

57 Vibrant Communities: <http://tamarackcommunity.ca/g2.php>

58 Quartiers en essor : www.anccommunity.ca/index_french.html

Wuttunee (2009) fait ressortir la nature holistique des approches des communautés indigènes en termes de développement ainsi que le rôle important que jouent ces communautés dans l'économie sociale. Elle met en évidence des éléments fondamentaux pour comprendre l'économie sociale dans ce contexte ainsi que le rôle pertinent que joue l'économie sociale dans la conceptualisation et la satisfaction des besoins des populations indigènes. [Traduction] « Les peuples autochtones pratiquent les éléments clés de l'économie sociale (tels que l'activité économique au service de la communauté, placer les décisions économiques ayant des objectifs sociaux avant celles motivées par l'appât du gain et la prise de décision démocratique) depuis des temps immémoriaux » (p. 207). Réduire les retombées du capitalisme sur les communautés indigènes ainsi que sur les autres communautés est une étape essentielle au développement du concept d'économie sociale.

Toutes les communautés n'ont pas un lien égal à la richesse, à l'emploi et aux autres possibilités venant de l'économie. Lorsque ces inégalités se creusent, il devient plus difficile d'accumuler et de maintenir le capital humain et social. À l'échelle internationale, il existe un bon nombre de programmes et de partenariats qui visent en précisement le renforcement des communautés indigènes pour le bien-être des collectivités et l'inclusion. Craig et Larner (2002) décrivent ces partenariats comme [Traduction] « une collaboration entre les différents niveaux de gouvernement et les acteurs locaux et la formalisation de ces relations autour d'objectifs relatifs à des valeurs, des populations et des lieux communs. Cette collaboration est en quelque sorte un nouveau modèle de gouvernance, une “troisième voie”, “moderne” et “sans ennemis”, un large projet libéral dans lequel tout le monde et tous les organismes devraient s'impliquer et qui profite à tous » (p. 2). En général, un certain nombre de politiques et de programmes sont élaborés à l'intention des communautés indigènes ont des objectifs comparables à ceux des organismes d'ÉS non indigènes. Cependant, très peu d'initiatives font le lien entre ces politiques et les formes de développement de l'économie sociale.

Atleo (2008)⁵⁹ examine les zones de partenariat stratégique qui coïncident avec les valeurs et les visions du monde des peuples indigènes et celles des personnes engagées dans l'économie sociale. Il examine également le contexte historique de cette relation qui a contribué à une plus grande acceptation du néolibéralisme et du programme contemporain de développement économique autochtone. Il recommande d'être prudent dans la façon dont les acteurs de l'ÉS soutiennent les visions des peuples indigènes en ce qui concerne le développement communautaire et de faire attention à ne pas reproduire les mêmes politiques et pratiques néolibérales dont l'ÉS veut se débarrasser. Si on ne tient pas compte de l'interdépendance de ces enjeux et des complexités des

59 www.socialeconomyhub.ca/hub/wp-content/uploads/2009/01/catleocsehubpaperoct2008v2.pdf

visions du monde des communautés indigènes, la revitalisation résultera dans un manque de politiques efficaces et durables.

3.1. Australie et Nouvelle-Zélande

Les peuples indigènes de l'Australie sont sous-représentés parmi les entrepreneurs australiens. En effet, les débouchés commerciaux sont limités dans les régions rurales et éloignées et les communautés indigènes des centres urbains sont désavantagées sur le plan de l'éducation (Altman et Jordan, 2008). Certaines initiatives gouvernementales répondent à ces inégalités. Par exemple, entre 2003 et 2004 le gouvernement a évalué l'efficacité de la Indigenous Employment Policy (IEP) (politique de l'emploi indigène) en place, en particulier les Structured Training and Employment Projects. Il en a résulté plusieurs recommandations dont, le transfert des participantes et des participants au Community Development Employment Project (CDEP) (Projet d'emploi en développement communautaire) dans des emplois plus ouverts et la division du CDEP en deux volets : le premier focalisant sur le développement communautaire et le second sur les programmes d'emploi et de création d'entreprises. En 2004, ce programme a été restructuré et dépend maintenant du Department of Employment and Workplace Relations (DEWR) (ministère de l'Emploi et des Relations du travail). Ce changement a consolidé le statut du programme CDEP en programme axé sur le marché du travail. Ainsi, la politique se concentre sur l'intégration des participantes et des participants sur le marché du travail. En 2005, le gouvernement fédéral a adopté la Indigenous Economic Development Strategy (Stratégie de développement économique des peuples indigènes) qui vise à fournir des occasions aux entrepreneurs indigènes des régions rurales. Cette stratégie concentre ses efforts sur deux volets le travail et la gestion des acquis et des richesses. Dans volet travail, le gouvernement fait la promotion de l'initiative Local Jobs for Local People (Emplois locaux pour les collectivités locales) qui permet aux communautés indigènes, aux employeurs et aux fournisseurs de services de travailler ensemble pour déterminer les emplois, les occasions d'affaires et la formation à l'échelle locale. Le volet gestion des acquis et des richesses comprend : l'augmentation de l'accès à la propriété des populations indigènes, l'amélioration des compétences financières commerciales et personnelles et l'étude de moyens d'augmenter le développement économique dans les territoires indigènes.

En Aotearoa New Zealand la pauvreté est fortement racialisée; elle affecte de façon disproportionnée les communautés maories et les Insulaires du Pacifique (Larner, 1996). Un rapport du Community and Voluntary Sector Working Party (Groupe de travail sur le secteur communautaire et bénévole) publié en 2001 [Traduction] « détermine les problématiques du clivage politiques/applications et de la "mentalité de cloisonnement" des ministères gouvernementaux et

recommande des approches plus collaboratives basées sur la codétermination des besoins et des solutions afin de fournir des services de meilleure qualité » (Craig et Larner, 2002, p. 22). La loi du ministère du Développement maori de 1991 a établi le Te Puni Kokiri, qui donne des conseils politiques au gouvernement et aux autres agences gouvernementales et fournit des services visant à aider les peuples maoris à réaliser leurs objectifs de développement. Le Māori Business Facilitation Service (Service de facilitation des entreprises maories) est un service de développement d'entreprises gratuit pour les Maoris désirant démarrer une entreprise ou améliorer une entreprise existante⁶⁰.

Le Pacific Development and Conservation Trust (Fonds fiduciaire de conservation et de développement du Pacifique) est une initiative du Department of Internal Affairs (ministère des Affaires internes) de Nouvelle-Zélande. La fiducie soutient le développement durable dans les communautés qui sont engagées et collaborent avec les collectivités iwi, hapū, les populations indigènes locales et les communautés du Pacifique Sud⁶¹. Le Fonds finance les activités de bienfaisance de groupes situés en Nouvelle-Zélande et dans le Pacifique Sud. Les objectifs du Fonds fiduciaire sont les suivants :

- Encourager et promouvoir l'amélioration, la protection et la conservation du milieu naturel du Pacifique Sud et de ses ressources naturelles;
- Promouvoir le développement économique, physique et social, de façon pacifique, et l'autonomie financière du Pacifique Sud et des ses habitantes et ses habitants, assurer que toute utilisation de ressources naturelles et historiques coïncide avec leur conservation;
- Encourager et promouvoir la conservation et le développement pacifiques du patrimoine culturel des peuples du Pacifique Sud;
- Encourager et promouvoir la paix et les bonnes relations entre les peuples du Pacifique Sud.

3.2 Canada

Depuis les années 1960, les coopératives ont été un outil de développement social et économique important pour les communautés autochtones du nord du Canada. Elles ont tout d'abord commercialisé l'art et l'artisanat locaux; puis, dans les années 1970, elles fournissaient des biens et services essentiels à leurs communautés. Aujourd'hui, ces coopératives fournissent des produits alimentaires, du carburant, des logements, des hôtels, la télévision par câble,

60 www.tpk.govt.nz/en/services/business

61 www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/wpg_URL/Services-Trust-&-Fellowship-Grants-The-Pacific-Development-and-Conservation-Trust?OpenDocument

Internet et d'autres services dans les régions canadiennes les plus éloignées au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord du Québec. Leur succès provient en grande partie de la formation de deux fédérations de coopératives, appartenant aux coopératives communautaires, qui permettent de réaliser des économies d'échelle et des systèmes de gestion qui rendent le tout viable. Ces fédérations commercialisent également les œuvres des artistes, des artisanes et des artisans du Nord à travers le monde. Dans les territoires de l'Ouest, les coopératives contribuent à établir une industrie du tourisme de l'Arctique en faisant la promotion des Inns North, la plus grande chaîne d'hôtels autochtone d'Amérique du Nord. Même s'il existe plusieurs initiatives de politiques ciblant le développement des communautés autochtones, il n'y a pas de cadre politique à l'intention particulière de ces communautés.

Le programme de Partenariat pour les compétences et l'emploi des autochtones (PCEA)⁶² est une initiative nationale qui vise à doter les Autochtones de compétences nécessaires pour participer à des projets de développement économique, notamment dans les secteurs suivants : les mines nordiques, le pétrole et le gaz, la foresterie et les projets d'aménagement hydroélectrique à la grandeur du pays. Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) finance également la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)⁶³, une initiative qui offre un accès direct à la formation et au développement des compétences.

Un programme de financement de 120 millions de dollars axé sur la conservation de l'environnement est financé grâce aux dons d'organismes philanthropiques, de donateurs privés et à la participation des gouvernements de la C.-B. et du Canada. Ce programme contribue à des projets de gestion de la conservation de l'environnement et au lancement d'entreprises viables sur le plan écologique pour les Premières nations. Ce montant est réparti en deux fonds : le fonds de développement économique qui soutient les entreprises viables sur les plans économique et écologique et le fonds de dotation pour la conservation dont les revenus financeront des subventions annuelles pour des activités de préservation de l'environnement sur les terres traditionnelles des Premières nations dans la forêt pluviale Great Bear⁶⁴.

Sousa et Hamdon (2008) décrivent de nombreuses initiatives en Alberta et en Colombie-Britannique visant à augmenter la participation économique des peuples des Premières nations. La First Nations Economic Partnerships Initiative (FNEPI) (Initiatives de partenariats économiques des Premières nations) élaborée de concert avec les intervenantes et les intervenants des Premières nations et de l'industrie est basée sur les principes suivants : soutenir le

62 www.hrsdc.gc.ca/fra/emploi/formation_autochtones/index.shtml

63 www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/emploi_autochtones/strategie/index.shtml

64 www.coastfunds.ca

développement de partenariats efficaces entre les Premières nations, l'industrie, le gouvernement et les autres parties prenantes [Traduction] « renforcer la capacité économique des Premières nations et contribuer à un développement viable du secteur privé des Premières nations » (p. 24). Parmi d'autres programmes, on peut noter les suivants : l'Initiative économique stratégique (IES) pour le renforcement des capacités économiques, le programme de renforcement des capacités économiques des Premières nations dans la mise en œuvre d'initiatives de développement économique par le biais de réseaux d'apprentissage, du partage des pratiques exemplaires et de l'utilisation des outils de formation; le programme de développement de partenariats régionaux pour financer l'embauche de coordonnatrices/coordonnateurs des partenariats économiques régionaux et faciliter et soutenir les occasions économiques. La Alberta Indian Investment Corporation (AIIC) fondée en 1987 est une autre source importante de financement pour le développement autochtone. La AIIC est la propriété des toutes les Premières nations de l'Alberta et est une source de financement de prêts et d'actions pour les entreprises autochtones.

En Colombie-Britannique, le Economic Measures Fund (EMF) (Fonds de mesures économiques) établi en 2003 par le ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones s'est fixé les objectifs suivants : renforcer la capacité de développement économique et des affaires des Premières nations, augmenter la participation des Premières nations dans les initiatives économiques en général et améliorer le climat d'investissement en C.-B. Le Business and Entrepreneurship Skills Training (BEST) (Formation en compétences commerciales et entrepreneuriales) est un autre programme notable qui crée des emplois pour les jeunes et offre des formations en compétences (Sousa et Hamdon, 2008). Natcher (2008) estime que pour élaborer un cadre stratégique de l'ÉS efficace, les politiques doivent tenir compte de [Traduction] « la complexité et l'hétérogénéité des communautés autochtones du Nord et rester ouverts à la pluralité des formes que peuvent prendre les économies sociales autochtones » (p. 1).

Au Manitoba, la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance⁶⁵ est une initiative entreprise conjointement par la Province du Manitoba, la Manitoba Metis Federation, la Assembly of Manitoba Chiefs et la Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin. Cette initiative avait pour but de restructurer le système de protection de l'enfance au Manitoba, d'élargir le champ de compétences des Premières nations à l'extérieur des réserves et d'établir un mandat pour les Métis à l'échelle provinciale.

65 www.aji-cwi.mb.ca

3.3 Mexique

Au Mexique, le Fonds régional indigène fournit des ressources pour l'agrandissement, l'amélioration et la consolidation de l'infrastructure de production aux communautés indigènes selon des critères déterminés par les communautés elles-mêmes. Ce Fonds aide également les membres des peuples indigènes à participer aux stratégies de développement régional (Deruyttere, 1994).

3.4 États-Unis

L'Administration for Native Americans (ANA)⁶⁶ a été fondée par la Native American Programs Act (NAPA) en 1974. Elle fait la promotion de l'autonomie économique et sociale des Amérindiennes/Amérindiens, des Autochtones de l'Alaska, des Autochtones d'Hawaï et des Autochtones insulaires du Pacifique, dont les Autochtones des Samoa. L'ANA est la seule agence fédérale au service de l'ensemble des Amérindiennes/Amérindiens soit 562 tribus reconnues au niveau fédéral, 60 tribus reconnues par les États ou cherchant à être reconnues au niveau fédéral, tous les organismes indiens et autochtones de l'Alaska, les communautés autochtones d'Hawaï et les peuples autochtones du bassin pacifique. Cette agence fournit des subventions, de la formation et de l'assistance technique aux tribus et aux organismes amérindiens admissibles. Elle soutient de nombreux projets, notamment les Stratégies de développement économique et social pour les Amérindiens, les projets de gouvernance et le programme pour la Préservation et le maintien des langues autochtones.

Aux États-Unis, le ministère du Logement et du Développement urbain propose également toute une série de programmes d'assistance et de prêts à l'intention des tribus, des organismes et parfois de particuliers autochtones d'Amérique. Le NeighborWorks America⁶⁷, un organisme sans but lucratif mandaté par le Congrès, a pour mission d'assister les collectivités en difficulté. Le NeighborWorks America et le réseau de NeighborWorks ont un intérêt dans les politiques relatives au logement et au développement communautaire. Par le biais du Native American Community Development Training Program (Programme de formation en développement communautaire à l'intention des Autochtones d'Amérique), des cours sur mesure sont offerts pour les besoins professionnels des communautés autochtones d'Amérique, pour le développement des praticiennes/praticiens et d'autres personnes qui travaillent au service de ces communautés.

⁶⁶ www.acf.hhs.gov/programs/ana

⁶⁷ www.nw.org/network/home.asp

4.0 Conclusion

Ce document fait ressortir plusieurs tendances et instruments de politiques adoptés par les gouvernements, à l'échelle de la planète, dans le but de soutenir le développement territorial et sectoriel et les communautés marginalisées et indigènes. Il présente également de nombreux outils qui permettent de générer d'importants résultats visés par les politiques publiques.

La revue de la littérature, « Vers l'économie sociale, moteur de développement socioéconomique :

perspectives internationales », le premier rapport de cette série de trois documents, se penche sur l'analyse selon laquelle le niveau de développement atteint par le secteur est directement lié à la nature de l'environnement favorable dont bénéficie le secteur, à la solidité de son infrastructure et à l'engagement du gouvernement, par la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'aides financières (Adeler, 2009). Le présent document met en relief les efforts des gouvernements pour employer l'économie sociale, à titre de secteur à part entière, dans le but de réaliser certains objectifs politiques, des efforts fermement soutenus par les organisations de la société civile. Ces instruments politiques sont très efficaces sur le plan du développement territorial et dans certains cas sur le plan sectoriel et apportent des solutions aux difficultés socioéconomiques auxquelles se heurtent les communautés marginalisées et indigènes.

En utilisant la typologie adoptée par le CIRIEC pour définir le degré d'acceptation du concept d'économie sociale par les pays européens et leur degré d'engagement, on peut conclure que les tendances des politiques ci-dessous suivent un continuum allant d'un niveau d'engagement élevé à faible.

Les tendances de politiques ayant un degré d'engagement élevé comprennent, sans y être limitées, les suivantes :

- Mesures constitutionnelles garantissant les droits dans une économie plurielle (Équateur, Bolivie)
- Responsabilité et structure politiques intergouvernementales (Brésil)
- Législation des exigences et des structures de l'État en matière de soutien à l'ÉS (Brésil)
- Cadre de politiques qui exprime le soutien explicite du gouvernement à l'ÉS (Québec, UE, Belgique)

Les tendances de politiques ayant un degré d'engagement moyen comprennent :

- Programmes de financement des organismes d'ÉS (UE, Manitoba)
- Soutien au développement de l'entreprise sociale et gouvernance

sectorielle

- Législation des statuts juridiques des organismes d'ÉS (Mexique, Brésil, GB, Italie)
- Accès au capital et aux avantages financiers et fiscaux
- Politiques d'approvisionnement à l'avantage des organismes d'ÉS (Italie, France)

Il faut cependant tenir compte du fait que dans certains pays les engagements de niveau moyen sont conjugués à d'autres instruments de politiques qui eux sont d'un degré d'engagement élevé.

Dans le cas d'un degré d'acceptation et d'engagement faible, il existe des mesures de soutien relatives accordées aux acteurs de l'économie sociale, parmi lesquelles :

- Initiatives/énoncés de politique et de programme de soutien en faveur du rôle des organismes d'ÉS dans des secteurs précis (p. ex. les coopératives, le secteur de l'énergie en Ontario)
- Initiatives politiques de soutien aux composantes de l'ÉS, ceci ne s'applique pas à l'ensemble du secteur/système (p. ex. IDC Canada)
- Programmes de financement pour la prestation de services auxquels les organismes d'ÉS sont admissibles (p. ex. développement régional au Canada)

Par rapport à de nombreuses juridictions telles que l'UE, le Canada affiche un retard; il investit moins dans l'ÉS. Néanmoins, les provinces du Québec et du Manitoba se démarquent et développent d'importantes politiques publiques de soutien au secteur. Le dernier document de la série intitulé « L'économie sociale au Canada : renforcer les politiques publiques » présente une analyse basée sur des entretiens avec des intervenantes et des intervenants. Il fait ressortir les mesures de politiques appropriées au renforcement de l'économie sociale au Canada.

References/Bibliographie

- ACKERMAN, Frank et Sumreen MIRZA (2001). « Waste in the inner city: Asset or assault?, » *Local Environment*, 6 (2), 113-120.
- ADELER, Monica Juarez (2009). *Enabling Policy Environments for Co-operative Development: A Comparative Experience*. Document du Manitoba Research Alliance of CED.
- AILENEI, Oana et Frank MOULAERT (2005). « Social economy, third sector and solidarity relations: A conceptual synthesis from history to present, » *Urban Studies*, 42 (11), 2037–2053.
- ALLARD, Jenna et Julie MATTHAEI. (2008). « Introduction, » dans Allard, J., Davidson, C., et J. Matthaei, (éds.), *Solidarity economy: building alternatives for people and planet : papers and reports from the U.S. social forum 2007*, Chicago, ChangeMaker Publications.
- ALONSO, Viviana (2005). « Argentina: Building a Solidarity Economy, » (consulté le 26 janvier). Site Web IPS http://www.globenet3.org/Articles/Article_Argentina_Solidarity.shtml.
- AMIN, Ash, CAMERON, Angus & Ray HUDSON (2002). *Placing the Social Economy*, New York, Routledge.
- ANGULO, Nedda (2007). « Building the Solidarity Economy in Peru, » dans Allard, J., Davidson, C., et J. Matthaei, (éds.), *Solidarity economy: building alternatives for people and planet : papers and reports from the U.S. social forum 2007*, Chicago, ChangeMaker Publications.
- ARRUDA, Marcos (2008). *Échanger nos visions d'une économie responsable, plurielle et solidaire*, Rio de Janeiro, ALOE – Groupe de travail : Vision d'une socio-économie solidaire intégrée.
- BATLEY, Richard (2007). « Les pouvoirs publics et les prestataires de services non étatiques : fiancés ou divorcés ?, » *Capacity Org — un portail pour le renforcement des capacités*, 30, mars 2007 (consulté le 20 janvier 2009). Site Web <http://www.capacity.org/fr/content/view/full/262>.
- BEALL, Jo (2000). « From the culture of poverty to inclusive cities: Re-framing urban policy and politics, » *Journal of International Development*, 12, 843-56.
- BIFARELLO, Mónica (2000). *Public-Third Sector Partnerships. A Major Innovation in Argentinean Social Policy*, Rapport présenté à l'occasion de la quatrième conférence internationale de la SIRT, Dublin, juillet 2000.
- BODE, Ingo et Adalbert EVERS (2004). « From Institutional Fixation to Entrepreneurial Mobility? The German Third Sector and Its Contemporary Challenges, » dans EVERS, A et J.-L. LAVILLE, (dir.), (2004). *The Third Sector in Europe: Globalization and Welfare*. Cheltenham, UK, Edward Elgar.
- BOHMER, Peter (2009). « Venezuela: Socialism for the 21st Century, » (consulté le 5 août, en ligne <http://www.venezuelanalysis.com/analysis/4690>).
- BOUCHARD, Marie J., RONDOT, Sylvie et Yves-Charles de KERSTAT (2003). Inventaire des publications en langue française sur les coopératives 1993-2003. *Cahiers du CRISES*, Collection n° 0315.
- BOUCHARD, Marie J., LEBLANC, Jérôme et Valérie MICHAUD (2005). « Vers un cadre d'évaluation de l'économie sociale : les typologies d'effets, » Présenté le 19 novembre 2005, lors de l'atelier sur les indicateurs

References/Bibliographie

- de richesse. Disponible sur le site Web du PSES : <http://indicators.socioeco.org/fr/documents.php>.
- BRADFORD, N. (2004). « Place Matters and Multi-level Governance: Perspectives on a New Urban Policy Paradigm, » *Policy Options Politiques*, 25, 2.
- BRESSER, Luiz C. et Nuria CUNILL (1998). *Lo público no estatal en la reforma del Estado*. Centro Latinoamericano de Administración para el Desarrollo.
- BROCK, Kathy L. et Cheryl BULPITT (2007). *Encouraging the Social Economy through Public Policy: The relationship between the Ontario Government and Social Economy Organizations*. Article présenté à l'occasion du Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique, 29 mai au 1er juin 2007, Université de la Saskatchewan.
- BROHMAN, John, GANNITSOS, Irène et Mark ROSELAND (2003). « Issues of Participation in a University-NGO, North-South Partnership: Internationalizing a CED Program, » *Revue canadienne d'études du développement*, 24, 1.
- CCEDNet (2008). *Recommandations au gouvernement fédéral en matière de développement économique communautaire et d'économie sociale* (consulté le 15 octobre 2008). Site Web www.cednet-redec.ca.
- CHAVEZ, Rafael et MONZÓN, José Luis (2007). *L'économie sociale dans l'Union européenne*. Étude du CIRIEC, Comité économique et social européen (CESE).
- COSTANZA, Robert (1996). « Ecological economics: reintegrating the study of humans and nature, » *Ecological Applications*, 6, 978-990.
- CUNILL GRAU, Nuria (2004). « La democratización de la Administración Pública. Los mitos a vencer, » dans BRESSER PEREIRA, L. C., CUNILL GRAU, N., GARNIER, L., OSZLAK, O. et A. PRZEWORSKI (éds.), *Política y gestión pública*, Buenos Aires: Fondo de Cultura Económica, CLAD.
- DALY, Herman E. (2005). « Economics in a full world, » *Scientific American*, 293 (3), 100-10.
- DEFOURNY, Jacques et Patrick DEVELTERE (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud, » dans DEFOURNY, J. DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU (eds.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, Éditions De Broeck Centre, 25-50.
- DE SOTO, Hernando (1989). *The other path: The invisible revolution in the Third World*, New York, Harper and Row. Publié en français sous le titre : *L'autre sentier : la révolution informelle dans le Tiers-Monde* (1994), Paris, La Découverte.
- DEPARTMENT FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT (DFID). (2005). *How to leverage the cooperative movement for poverty reduction*. Disponible sur : <http://www.caledonia.org.uk/papers/How-to-co-operatives-DFID-2005.pdf>
- DUECK, Ron (2007). *Assises des mutuelles au Canada*, Centre canadien d'économie sociale, collection de publications hors série numéro 01.

References/Bibliographie

- EVERS, Adalbert et Jean-Louis LAVILLE (2004). « Defining the Third Sector in Europe, » dans EVERS, A et J.-L. LAVILLE, (dir.), (2004). *The Third Sector in Europe: Globalization and Welfare*. Cheltenham, UK, Edward Elgar.
- FAIRBAIRN, Brett (2004). *Conceptualizing the Social Economy in Canada Outside Québec*, Document présenté à la Table ronde PRP-CRSH, Besoins en matière de recherches sur les politiques pour soutenir l'économie sociale, 28 septembre 2004.
- FAVREAU, Louis, BEAUDOIN, André, CARON, Pascale, GABOURY, Anne et Réjean LANTAGNE (2004). *L'engagement international du mouvement coopératif québécois : portrait de quatre organisations soutenant le développement de collectivités au Sud*, Série Comparaisons Internationales Nord-Sud et Sud-Sud, 7, Université du Québec en Outaouais, 41 p.
- FRETEL, Alfonso C. (2008). « Visions of a Responsible, Plural Solidarity Economy in Latin America and the Caribbean, » dans *A Non-Patriarchal Economy is Possible : Looking at Solidarity Economy from Different Cultural Facets*, édité par Marcos Arruda, Alliance pour une économie responsable, plurielle et solidaire (ALOE).
- GIDRON, Benjamin et Hagai KATZ (2002). « Unintentional yet Unmistakable: The De Facto Public Policy towards the Third Sector, » dans D. Korn (ed.) *Public Policy in Israel: Perspectives and Practices*, Lanham, Lexington Books, 135-152.
- GIDRON, Benjamin, KATZ, Hagai., BAR-MOR, Hadara, KATAN, Yosef, Friedrich-SILBER, Ilana et Motti TELIAS (2003). « Through a New Lens: The Third Sector and Israeli Society, » *Israel Studies*, 34 (1), printemps 2003, 20-59.
- GIDRON, Benjamin, SHLANGER, Avital et Yael ELON (2008). « The Contribution of Foreign Philanthropic Foundations to the Israeli Society, » dans *Civil Society and Third Sector in Israel* (à paraître).
- GUTBERLET, Jutta (2005). « Co-management of urban solid waste resources: Experiences and challenges from Sao Paulo, Brazil, » dans Ibrahim, M., Errafie, C., Bounaim, N., Chifri, H. et M. Mahfoud, (eds.), *Impacts environnementaux et socio-économiques des options de valorisation des déchets solides municipaux pour les collectivités de petite et moyenne taille*, Séminaire régional 1-2 juin 2005, Rabbat, 92-102.
- GUTBERLET, Jutta (2009). « Solidarity economy and recycling co-ops in Sao Paulo: micro-credit to alleviate poverty, » *Development in Practice*, 19 (6), 737-751.
- GUY, Denise et Jen HENEBERRY (2009). « Building Bridges with Government: The Social Economy in Practice, » dans J.J. McMurtry, (ed.), *Living Economics: Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*, Emond Montgomery Publications.
- HALL, Michael, EASWARAMOORTHY, M. et Wyanne SANDLE (2007). *Contributions des entreprises aux collectivités canadiennes : Constatations d'une étude qualitative des pratiques en vigueur*, Recherche spécialisée, Imagine Canada. Disponible sur http://library.imaginecanada.ca/files/nonprofitscan/fr/misc/business_contributions_fr.pdf

References/Bibliographie

- HARNECKER, Camila .P. (2005). « The New Co-operative Movement In Venezuela's Bolivarian Process, » publié le 17 décembre. Disponible en ligne sur : <http://www.venezuelanalysis.com/analysis/1531>.
- HAUGH, Helen (2009). *There is another way: The Social Economy*, présentation en format PowerPoint, Cambridge Judge Business School. Disponible en ligne sur http://www.esrc.ac.uk/ESRCInfoCentre/Images/Haughpercent20PresentationHHESRCFinal_tcm6-31707.pdf.
- HAWKEN, Paul (1994). *The Ecology of Commerce*, New York, HarperCollins. Publié en français sous le titre : *L'écologie de marché* (1995), Gap, Franc, Éditions Le Souffle d'Or.
- HAWKEN, Paul (2008). *Blessed Unrest: How the Largest Movement In the World Came Into Being and Why No One Saw it Coming*, New York, Viking Press.
- HIROTO, M. (2009). Social Enterprises explore the new encounter of Japan and Korea.
- HUMAN RESOURCES AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA (HRSDC). (2006). *Tour d'horizon internationale du secteur de l'économie sociale, Document rédigé par la Direction générale des secteurs de développement social*, Direction du développement communautaire et des partenariats.
- IMAGINE CANADA. (2006). *Enquête sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (ENOB)*. Disponible sur : http://www.imaginecanada.ca/files/www/en/nsnvo/sector_in_canada_factsheet.pdf.
- GOMES, Christiane (2005). « A Brazilian Alternative to Neoliberalism: Solidarity, » *Brazzil Magazine*, 27 mars 2005, (consulté le 12 janvier 2009, disponible en ligne sur <http://www.brazzil.com/2005-mainmenu-79/122-march-2005/8972.html>).
- JOHNSON, Douglas B. (1998). « Green Businesses: Perspectives from Management and Business Ethics, » *Society and Natural Resources*, 11, 259-266.
- KLEVAN, Olivia et Matthew WALSHAM (2008). *More for your money – a guide to procuring from social enterprises for the NHS*, Publié le 21 octobre 2008 par. Social Enterprise Partnership. Disponible sur : www.socialenterprise.org.uk/procurement.
- KORTEN, David (2006). *The Great Turning: From Empire to Earth Community*, San Fransisco, Berrett-Koehler Publishers.
- LAURELL, Asa C. (2000). « Structural Adjustment and the Globalisation of Social Policy in Latin America, » *International Sociology*, 15 (2), 306–325.
- LAVILLE, Jean-Louis (1994). *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LEVESQUE, Benoît (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, publication conjointe, CRISES/ÉNAP/ARUC-ÉS.
- LEVESQUE, Benoît et William NINACS (2000). « L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise, » dans FONTAN, M. et E. SHRAGGE (eds.), *Social economy: International debates and perspectives*, Montreal: Black Rose Books, 112-129.

References/Bibliographie

- LEWIS, Jane (1999). « Reviewing the Relationship Between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990s, » *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 10 (3), 255–270.
- LOEWEN, Garry (2009). *Creating a robust social enterprise sector in Winnipeg*, Disponible sur le site Web de Manitoba Research Alliance website at: http://www.manitobaresearchalliance-tiac.ca/files/SocialEnterpriseGarryReport_apr_2_09.pdf.
- LOXLEY, John et Dan SIMPSON (2007). Politiques gouvernementales en matière de développement économique communautaire et d'économie sociale au Québec et au Manitoba. Rapport préparé pour le centre régional du Nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan en économie sociale.
- MACPHERSON, I. (2000). « On Matters of Co-operative Identity, » *The Bulletin of the Association of Co-operative Educators*. Disponible en ligne sur <http://web.uvic.ca/bcics/research/speeches/2000-Sep-AceArticle.html>.
- MACPHERSON, Ian (2009). «Co-operatives and the Social Economy in English Canada: Circles of Influence and Experience, » dans J.J. McMurtry, (ed.), *Living Economics: Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*, Emond Montgomery Publications.
- MANSOOR, Ali (1999). « The informal sector: What is it worth? » *Waterlines*, 17 (3), 10-12.
- MATHIE, Alison et Gord CUNNINGHAM (2002). *From clients to citizens: asset-based community development as a strategy for community-driven development*, Document hors série n° 4, Université St. Francis Xavier, Nouvelle-Écosse.
- MCDONOUGH, William et Michael BRAUNGART (2002). *Cradle to Cradle: Remaking the way we make things*, New York, North Point Press.
- MCKNIGHT, John L. et John P. KRETZMANN (1993). *Building communities from the inside out*, Chicago, IL: ACTA Publications.
- MCMURTRY, John-Justin (2009). « Introducing the Social Economy in Theory and Practice, » dans J.J. McMurtry, » (ed.), *Living Economics: Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*, Emond Montgomery Publications.
- MEDINA, Martin (1997). *Informal recycling and collection of solid wastes in developing countries: Issues and opportunities*, L'Université des Nations Unies, Institut d'études supérieures, document de travail no.24.
- MEDINA, Martin (2003). *Serving the unserved: Informal refuse collection in Mexican cities*. Collaborative Working Group on Solid Waste Management.
- MENDELL, Margie (2007). *L'entrepreneuriat social dans les pays membres de l'OCDE : quels sont les moyens de financement ?* Présenté à Bucarest, Roumanie, le 13 juin 2007. Disponible en ligne sur : <http://www.oecd.org/dataoecd/55/44/38870519.pdf>.
- MENDELL, Margie (2008). *Reflections on the Evolving Landscape of Social Enterprise in North America = Les entreprises sociales : un point de vue de l'Amérique du Nord*. Université Concordia, Montréal.

References/Bibliographie

- MILLER, Ethan (2005). "Solidarity Economics: Strategies for Building New Economies for the Bottom-Up and the Inside-Out" Grassroots Economic Organizing Collective. http://www.populareconomics.org/ussen/webfm_send/12.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS (MAMR) (2008). *Économie sociale pour des communautés plus solidaires. Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif*. Gouvernement du Québec, Canada.
- MOOK, Laurie et Jennifer SUMNER (2009). « Social Accounting for Sustainability in the Social Economy, » dans J.J. McMurtry, » (ed.), *Living Economics: Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*, Emond Montgomery Publications.
- MORAL, Adoración et Enrique B. JURADO (2006). « Desarrollo territorial y economía social, » *Revista de economía pública, social y cooperativa*, CIRIEC-España, 55, 125-140.
- MORENO-SANCHEZ, Roco O Del Pilar et Jorge H. MALDONADO (2006). « Surviving from garbage: the role of informal waste-pickers in a dynamic model of solid-waste management in developing countries, » *Environment and Development Economics*, 11, 371-391.
- MÜLLER, Christina (2004). *New UN handbook profiles nonprofits in Africa*. Disponible sur : www.uneca.org/eca_resources/news/032305dna_espd_new_un_handbook.htm.
- NDIAYE, Sambou (2005). *La coproduction de services collectifs urbains en Afrique de l'Ouest*, Chaire de recherche du Canada en développement communautaire, Comparaisons internationales séries, 22, Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- NEAMTAN, Nancy (2005). « The Social Economy: finding a way between the market and the state, » *Policy Options Politiques*, juillet-août, 71-76.
- NEAMTAN, Nancy et Rupert DOWNING (2005). *Économie sociale et développement économique communautaire: prochaines étapes relatives à la politique publique*, Document de réflexion préparé par le Chantier de l'économie sociale et le Réseau canadien de DÉC.
- NINACS, William et Michael Toye (2002). *A Review of the Theory and Practice of Social Economy / Économie Sociale in Canada*, SRSA, Document de travail 02-02.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT). (2007). Fact Sheet Co-operatives and Rural Employment = Fiche d'information sur les coopératives et l'emploi rural Disponible sur : <http://www.ilo.org/dyn/empent/docs/F1287166818/2007-ruralemployment-coops.pdf>.
- PEREDO, Ana Maria et James J. CHRISMAN (2006). « Toward a theory of community-based enterprise, » *Academy of Management Review*, 31 (2), 309-328.
- PESTOFF, Victor (2006). « Citizens and co-production of welfare services, » *Public Management Review*, 8 (4), 503-519.

References/Bibliographie

- POIRIER, Yvon (2008). « Another economy is possible! Visions related to building the solidarity economy and related alternatives in North America, » dans *A Non-Patriarchal Economy is Possible: Looking at Solidarity Economy from Different Cultural Facets*, édité par Marcos Arruda, Alliance pour une économie responsable, plurielle et solidaire (ALOE).
- PUNTASEN, Titiporn, KLEIMAN, Fernando, TAYLOR, Peter et Peter BOOTHROYD (2008). *Higher Education and Participatory Development: Opportunities for Strengthening the Linkage*. Présenté à l'occasion de la Conférence préparatoire sous-régionale de l'Asie et du Pacifique, Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2009 « La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement, » 25-26 septembre 2008, Macao, Chine.
- PUTNAM, Robert D. (2000). *Bowling alone: The collapse and revival of American community*, New York, Simon and Schuster.
- QUARTER, Jack, SOUSA, Jorge, RICHMOND, Betty Jane et Isla CARMICHEAL (2001). « Comparing Member-Based Organizations Within a Social Economy Framework, » *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 30 (2), 351-375.
- QUARTER, Jack (1992). *Canada's Social Economy: Co-operatives, Nonprofits, and Other Community Enterprises*, Toronto, Ontario, James Lorimer & Company.
- QUÍÑONES, Benjamin R. (2009). « Facets of Solidarity Economy, » dans *A Non-Patriarchal Economy is Possible: Looking at Solidarity Economy from Different Cultural Facets*, édité par Marcos Arruda, Alliance pour une économie responsable, plurielle et solidaire (ALOE).
- QUÍÑONES, Benjamin R. (2009). Élargir le dialogue ALOE en Asie : Projet pilote de la stratégie ALOE, rapport final, disponible sur http://aloe.socioeco.org/page11-projet_fr.html
- SALAMON, Lester M., SOKOLOWSKI, S. Wojciech et Regina LIST (2003). *Global Civil Society: An Overview*, Baltimore: Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- SALAMON, Lester M. et Richard O'SULLIVAN (2004). *Stressed out But Coping: Non profit Organizations and the Current Fiscal Crisis*. Disponible sur <http://www.jhu.edu/listeningpost/news/pdf/comm02.pdf>.
- SANTOS, Sousa Bonaventura (2006). *Another production is Possible: Beyond the Capitalist Canon*, Verso Press.
- SESAN, Gbenga (2006). « Social Enterprise in Africa: An Emerging Concept in an Emerging Economy, » *International NGO Journal*, 1 (1), 004-008.
- SHRAGGE, Éric (2004). « Mainstreaming CED and the social economy, » *Making Waves*, 15 (3), 23-24.
- SMITH, Janel et Annie MCKITRICK (2008). Current Conceptualizations of the Social Economy in the Canadian Context. Document conjoint du Centre d'économie sociale, du BC Institute of Co-operative Studies et de l'Université de Victoria.

References/Bibliographie

- SMITH, Janel et Annie MCKITRICK (2009). *Facilitating Transformation in Education: Promoting Teaching of the Social Economy*. Centre d'économie sociale, Collection hors série.
- SOOTS, Lena et Micheal GISMONDI (2008). *Sustainability, the Social Economy, and the Eco-social Crisis: Traveling Concepts and Bridging Fields*, BC – Alberta Social Economy Research Alliance (BALTA).
- SOUSA, Jorge et Evelyn HAMDON. (2008). *Preliminary profile of the size and scope of the social economy in Alberta and British Columbia*. BC-Alberta Research Alliance on the Social Economy (BALTA), Port Alberni, BC.
- SOUSA, Jorge (2009). « Educating for the Social Economy, » dans J.J. McMurtry, (ed.), *Living Economics: Canadian Perspectives on the Social Economy, Co-operatives, and Community Economic Development*, Emond Montgomery Publications.
- THÉRIAULT, Luc, SKIBBENS, Ron et Leslie BROWN (2008). *Portrait des coopératives et caisses d'épargne et de crédit au Canada atlantique : Sommaire. Partenariat sur l'économie sociale et la durabilité*, Working Paper 2008-01.
- VAILLANCOURT, Yves (2008). *L'économie sociale au Québec et au Canada : configurations historiques et enjeux actuels*. CRISES collection Études théoriques no. ET0805.
- VAILLANCOURT, Yves (2008). *La démocratisation des politiques publiques : une vision canadienne et québécoise*.
- VAILLANCOURT, Yves (2009). Démocratisation des politiques publiques : une vision canadienne et québécoise/Social Economy in the co-construction of public policy. *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, 80 (2).
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État : un enjeu politique, » *Revue du MAUSS* semestrielle, 11, 119–135.
- VAILLANCOURT, Yves et Louise TREMBLAY (dir.). (2001). *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*. Montréal : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), Université du Québec à Montréal.
- VITALE, Denise (2005). « Reforma del Estado y democratización de la gestión pública: la experiencia brasileña del Presupuesto Participativo, » *Reforma y Democracia*, 33.
- WILLIAMS, Colin C. (2005). « Formalising the informal economy: The case for local initiatives, » *Local Government Studies*, 31 (3), 335-349.
- WILLIAMS, Colin C. et Jan WINDEBANK (1995). « Black market work in the European community: Peripheral work for peripheral localities?, » *International Journal of Urban and Regional Research*, 19 (1), 23-39.

Feedback on the Occasional Papers

Please let us know what you found helpful in this Occasional Paper:

How could the Occasional Paper Series be improved?

Is there anything that needs to be changed in the text?

Name and contact info (optional):

Mail to:

Canadian Social Economy Research Partnerships

c/o Canadian Social Economy Research Hub

University of Victoria

2300 McKenzie Avenue

Technology Enterprise Facility (TEF) - Rm 214

Victoria BC V8P 5C2

Canada

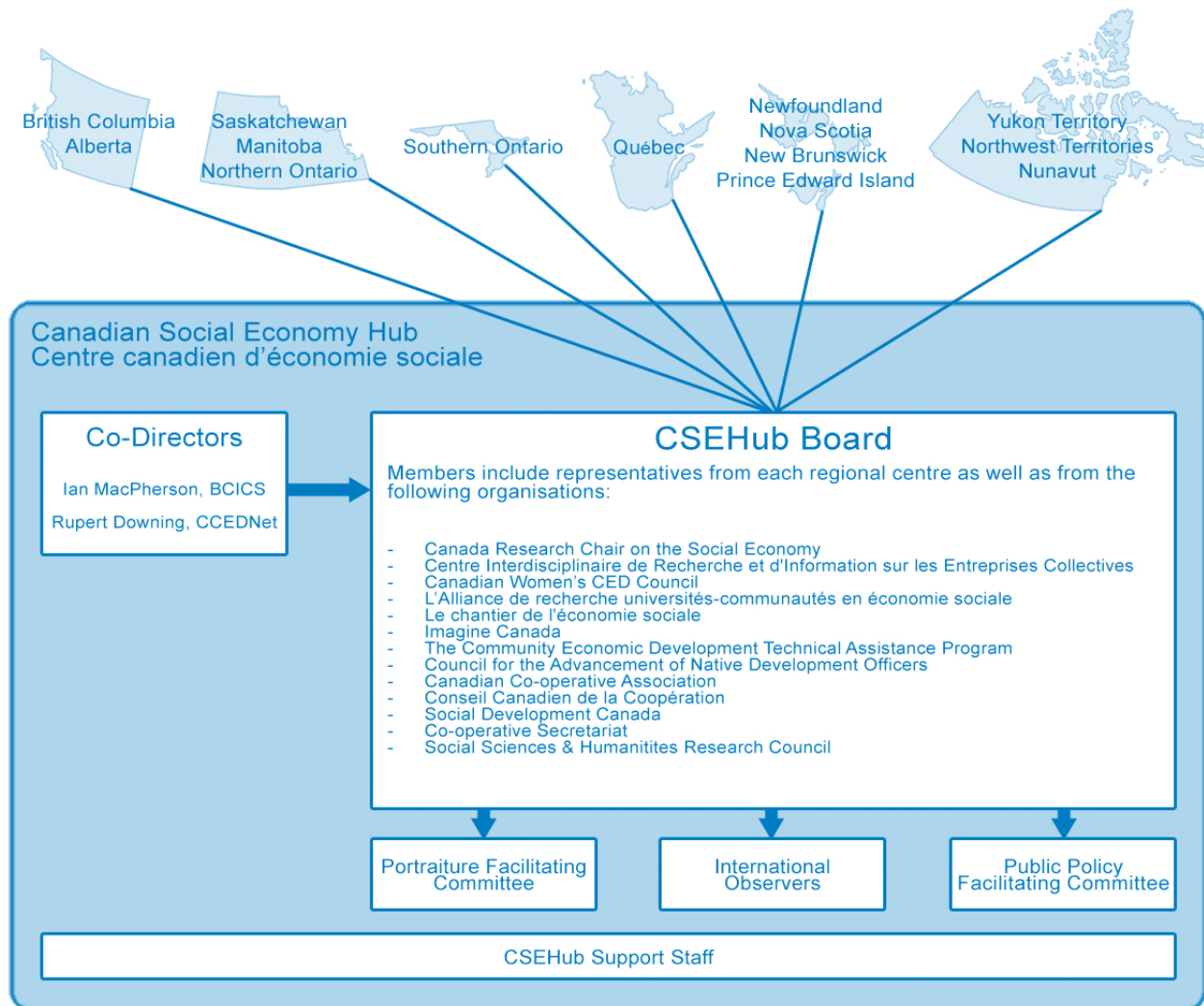
Tel: 250.472.4976

Fax: 250.853.3930

secoord@uvic.ca

www.socialeconomyhub.ca

The Canadian Social Economy Research Partnerships Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale



Questions? Please Contact Us

Annie McKittrick, Manager/ Gestionnaire
 Telephone: (250) 472-4976
 Fax: (250) 853-3930
 Email: secoord@uvic.ca
 Website: www.socialeconomyhub.ca
www.centreeconomiesociale.ca

**Canadian Social Economy Research Partnerships/
Centre canadien de recherche partenariale en
économie sociale**
 University of Victoria
 2300 McKenzie Avenue
 Technology Enterprise Facility (TEF) Rm 214
 Victoria, BC V8P 5C2



**University
of Victoria**



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada